BURKINA FASO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE

2021 - 2030

En partenariat avec :

JICA CARD giz

BURKINA FASO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE

2021 - 2030

SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	:	Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
ABV	:	Autorité du Bassin de la Volta
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AN	:	Assemblée Nationale
BFA	:	Bas-fonds Aménagé
BNA	:	Bas-fond Non Aménagé
CAP/Matourkou	:	Centre Agricole Polyvalent de Matourkou
CARD	:	Coalition Africain pour les développements de la riziculture
CARI	:	Projet initiative pour un riz africain compétitif
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIR-B	:	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CNPD	:	Commission nationale de Planification du Développement
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVR	:	Chaine de valeur Riz
DGPER	:	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	:	Direction Générale de la Production Végétale
ECOWAP	:	Politique agricole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EPA	:	Enquête Permanente Agricole
GIPD	:	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GPAB	:	Grand Périmètre irrigué Aval Barrage
GPPP	:	Grand Périmètre irrigué Par Pompage
IDR	:	Institut du Développement Rural
IMF	:	Institution de Micro-Finance
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRSAT	:	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale

MAAH	:	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles
NERICA	:	Nouveau Riz pour l'Afrique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONRIZ	:	Observatoire national du riz
OP	:	Organisation Paysanne
OSIRIZ	:	Information des marchés internationaux du riz
PAFASP	:	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAFR	:	Plan d'actions pour la filière riz
PAU	:	Politique Agricole de l'UEMOA
PDA	:	Programme de développement de l'agriculture
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PNSR II	:	deuxième Programme National du Secteur Rural
PRP	:	Projet Riz Pluvial
PS	:	Pluvial strict
PSSA	:	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SNDDAI	:	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNDR	:	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SONAGESS	:	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SOPROFA	:	Société de Promotion des Filières Agricoles
SRI	:	système de riziculture intensive
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVANT PROPOS

L'agriculture occupe une place importante dans le développement socio-économique du Burkina Faso. À ce titre, elle constitue une priorité du Gouvernement.

C'est pourquoi, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) dans son axe 3, entend développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable. Ce référentiel fait donc du secteur rural l'un des moteurs de la transformation structurelle de l'économie du pays.

Afin de relever les défis et atteindre les objectifs de croissance fixés par le PNDES pour le secteur rural, le Ministère en charge de l'agriculture met, entre autres, l'accent sur la promotion des filières agricoles porteuses. Dans ce sens, il a élaboré une stratégie de développement des filières agricoles (SDFA) traduisant la volonté du Gouvernement d'assurer une meilleure coordination des actions de développement des filières agricoles au Burkina Faso.

C'est dans ce processus qu'après la première stratégie de développement de la riziculture (SNDR 2008-2018), la présente stratégie (SNDRII 2020-2030), qui identifie les leviers à actionner pour un développement durable de la filière est élaborée. Elle a pour objectif ultime de «satisfaire la demande en riz du pays et augmenter les revenus des acteurs par une production nationale compétitive et durable». Tirant ses fondements des référentiels nationaux et des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, la SNDRII est le cadre fédérateur de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation du potentiel du pays pour la riziculture.

J'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduis ma reconnaissance à tous les partenaires qui ont cru et accompagné ce processus. Mes vifs remerciements vont particulièrement à la JICA, GIZ (CARI et PDA) et la CARD. Le succès de la mise en œuvre de cette deuxième génération de la stratégie de développement de la riziculture du Burkina Faso nécessite l'engagement et la participation de tous, et je suis convaincu qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration et qui a permis sa validation en atelier national le 28 Janvier 2020 à Ouagadougou.

Ensemble, faisons de la filière riz, le moteur de la transformation structurelle de notre agriculture.

Le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles

Salifou OUEDRAOGO

RESUME

Au Burkina Faso, le riz occupe parmi les céréales, la 4ème place tant du point de vue des superficies que de la production. Entre 2008 et 2018, sa production a connu un accroissement annuel moyen de 6%. Ce gain de production est dû surtout à la hausse des superficies, consécutive aux aménagements de bas-fonds et de périmètres irrigués et les subventions en intrants et équipements agricoles réalisés par le Gouvernement et ses partenaires depuis 2008.

La consommation de riz est en constante augmentation au Burkina Faso pendant que la production nationale de riz ne couvre, en moyenne pour les cinq dernières années, que 30% des besoins de consommation de la population. Paradoxalement, le pays dispose d'un fort potentiel 233 500 ha de terres irrigables et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageable (PNSR II, 2016) propices à la production de riz dont environ un cinquième est exploité (EPA, 2018). Cet état de fait justifie la modeste contribution de la filière riz à la croissance économique du Burkina Faso. A titre illustratif la valeur ajoutée du riz est estimée à 8 milliards de FCFA, soit 0,31% du PIB.

La riziculture se pratique dans trois écologies[1] (irriguée, bas-fonds et pluviale stricte). La filière reste confrontée à des défis majeurs qui sont entre autres : l'adaptation au changement climatique, l'accès aux facteurs de production, le renforcement des capacités techniques, logistiques et organisationnelles des acteurs, l'amélioration de la compétitivité, l'accroissement et l'intensification de la production nationale de riz.

La deuxième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) a été élaborée suivant une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés. Elle est en cohérence avec le deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) et a pour objectif ultime de « satisfaire la demande en riz du pays et augmenter les revenus des acteurs par une production nationale compétitive et durable ».

Elle constitue l'unique cadre de référence de toute intervention en matière de développement de la filière riz. Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été définis. Ce sont :

- Axe 1 : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique ;
- Axe 2 : promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz du Burkina et l'implication du secteur privé dans le développement durable de la Chaine de Valeurs Riz (CVR) ;
- Axe 3 : renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs.

1 Les écologies de production du riz dans ce document désignent les différents environnements possibles de production au Burkina Faso

A terme, la SNDR II vise une production de 3 000 000 tonnes de paddy d'ici à 2030 avec un coût global d'environ 2 820 067 915 000 de francs CFA. Il est proposé dans la SNDR II, la création de l'Office du Riz du Burkina, qui assurera sa gouvernance.

De nombreux impacts socioéconomiques et technologiques sont attendus de la SNDR II à l'horizon 2030 au nombre desquels :

- une amélioration du taux de couverture de la demande nationale en riz qui passera de 44 % en 2020 à 122 %en 2030;
- une amélioration de la balance commerciale par la réduction des importations dont la valeur est estimée à 60 milliards de FCFA par an;
- la création de 420 000 nouveaux emplois.

La mise en œuvre de la SNDR II devra aboutir à une restructuration et une meilleure orientation des actions de développement de la filière riz dans le respect des modes de production et de consommation durables.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 270 764 km² (INSD, 2015). Son climat est de type subtropical caractérisé par une saison pluvieuse de quatre à cinq mois (mai- septembre) et une saison sèche de sept à huit mois (octobre- avril).

Le développement économique et social du pays est fondé sur le secteur agricole qui occupe 86% de la population active (RGPH, 2006) et fournit 45% des revenus des ménages agricoles (PNSRII, 2016). La contribution moyenne annuelle dudit secteur à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) sur la période 2005-2015 est estimée à 32,46% dont 17,79% pour les productions végétales (PNSR II, 2016). Il regorge d'énormes potentialités qui sont entre autres, (i) l'existence de 9 000 000 ha de terres arables, 233 500 ha de terres irrigables, 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables (PNSR II, 2016), (ii) un cumul pluviométrique permettant la couverture des besoins en eau des cultures et (iii) des ressources humaines de qualité.

Au titre des contraintes, l'on retient :(i) les aléas climatiques (ii) les difficultés d'accès aux financements, aux intrants, aux équipements et au foncier (iii) la faible intensification et productivité des systèmes de production, (iv) la faible capacité organisationnelle et opérationnelles des acteurs, (v) la faible maitrise de l'eau et du développement de l'agriculture irriguée, (vi) la dégradation accélérée des sols, (vii) le faible développement des infrastructures de stockage et de conservation, (viii) l'atomisation des stocks de riz destinés à la commercialisation.

Les céréales (sorgho, maïs, mil, riz) constituent la base de l'alimentation de la population. Parmi ces céréales, le riz occupe la 4ème place tant du point de vue des superficies que de la production. Sa production a connu une hausse sur la période 2006-2016 passant de 113 724 tonnes en 2006 à 384 690 tonnes en 2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13%. Malgré cet accroissement, le riz reste la première céréale d'importation du pays et occasionne de ce fait d'importantes sorties de devises. Cette situation aggrave la dépendance du pays vis-à-vis du marché mondial aussi bien en termes de souveraineté alimentaire qu'en termes de déficit de la balance commerciale. En effet, les importations en riz sur la période 2010-2016 ont été estimées à 2 597 873 tonnes soit une équivalence monétaire d'environ 400 milliards F CFA en sorties de devises (FAOstat, 2018).

Face à cette situation, les autorités burkinabè ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) sur la période 2021-2030 qui s'inscrit dans l'axe 3 du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES).

Ce document, cadre de référence de l'ensemble des interventions en faveur de la riziculture, est élaboré suivant une démarche participative et itérative impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des dix (10) prochaines années.

La SNDRII a pour objectif global de « **satisfaire la demande en riz du pays et augmenter les revenus des acteurs sur la base d'une production nationale compétitive et durable ».** Pour cette fin, trois axes stratégiques ont été identifiés à savoir :

- axe 1 : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique ;
- axe 2: promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz du Burkina et l'implication du secteur privé dans le développement durable de la Chaine de Valeurs Riz (CVR) ;
- axe 3: renforcer l'organisation et les capacités des acteurs de la CVR.

Ce document de stratégie est articulé autour de trois (3) grandes parties qui sont :

- analyse de la situation du secteur ;
- éléments de la stratégie ;
- dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation.

PARTIE I :
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La deuxième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) a été élaborée suivant une démarche participative et itérative qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit des services étatiques, des acteurs directs de la filière riz (producteurs, transformateurs, commerçants.) à travers leurs organisations, des partenaires techniques et financiers, les acteurs non étatiques et des personnes ressources.
Le processus d'élaboration a suivi les étapes suivantes :

- la mise en place de l'équipe de la Task-Force suivant un arrêté ministériel du MAAH ;
- l'organisation d'un atelier de cadrage ;
- la revue documentaire qui a permis de capitaliser les expériences, les leçons apprises et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la SNDR I à l'effet de mieux orienter la formulation de la SNDR II ;
- l'élaboration du projet de document de la SNDR II. La démarche de l'élaboration a consisté en des sessions de brainstorming en plénière ou en groupes au cours desquelles, des échanges libres et fructueux permettaient de parvenir à un consensus ;
- La validation et l'adoption du document de la stratégie.

Le projet de document de la SNDR II une fois rédigé, a fait l'objet d'une validation au cours d'un atelier national organisé à cet effet. A l'issue de la prise en compte des contributions des participants à l'atelier national, le document a été présenté et approuvé par la Commission nationale chargée de la cohérence des politiques publiques (CNPD). Cette étape a permis de s'assurer de la prise en compte des préoccupations et priorités réelles des acteurs de la filière mais aussi de la conformité du document avec les référentiels nationaux de planification. Après le visa de la CNPD, le document de la deuxième génération de la stratégie nationale de développement de la riziculture a été adopté par un arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, conformément aux orientations de la loi N°34-2018/AN du 27 Juillet 2018.

PARTIE II :
ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FILIERE RIZ

1.1. La place du riz dans le monde et dans la sous-région ouest africaine

En 2017, la production mondiale du riz paddy s'élevait à 758,8 millions de tonnes soit 503,6 millions de tonnes de riz usiné (FAOstat, 2017). Selon la même source, la Chine est le premier producteur de riz au monde avec 146 millions de tonnes, suivie de l'Inde, du Viêtnam et de la Thaïlande avec respectivement 107 millions de tonnes, 28,4 millions de tonnes et 20,4 millions de tonnes.

Les cinq principaux pays exportateurs de riz sont l'Inde, le Pakistan, la Thaïlande, les États-Unis et le Viêtnam. La consommation annuelle moyenne, s'établit à 54,4 kilos par habitant (FAOStat, 2017). Selon une étude approfondie menée par l'Institut de recherche sur les politiques alimentaires et agricoles (FAPRI), la demande mondiale de riz blanchi devrait atteindre 496 millions de tonnes en 2020. D'ici à 2035, cette demande devrait encore augmenter jusqu'à environ 555 millions de tonnes.

L'Afrique de l'Ouest constitue la principale région de production de riz en Afrique avec près de la moitié de la production de riz du continent (AfricaRice, 2013). En effet, la région a enregistré une performance non négligeable en termes de production, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,76 % au cours de la période 2000-2010. Cette expansion de la production a été soutenue en grande partie par l'amélioration des rendements avec 2,90% de croissance moyenne, contrairement aux années 1960 et 1970, au cours desquelles des augmentations des productions jugées faibles avaient été enregistrées essentiellement dues à l'augmentation des superficies. Selon l'étude sur la filière du riz en Afrique de l'Ouest, l'espace CEDEAO est la première importatrice de riz dans le monde en 2019, exposant les pays de la zone à la volatilité des marchés internationaux.

La consommation alimentaire des populations de l'Afrique de l'Ouest a connu un accroissement moyen annuel de 5% sur la période de 2000 à 2012 (UEMOA, 2011). Bien que les performances récentes de production soient appréciables, les importations de riz pour couvrir les besoins en Afrique sub-saharienne (ASS) demeurent importantes. Pour ce faire, des initiatives ont été développées pour soutenir les orientations stratégiques dans les politiques agricoles afin d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des populations. Au nombre de ces initiatives, il ya principalement le programme d'appui à la mise en œuvre de l'offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest et le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO).

1.2. La place du riz dans les politiques et stratégies nationales

Le riz est d'une importance économique considérable pour le Burkina Faso. Les efforts spécifiques consacrés par le Gouvernement du Burkina Faso en faveur du développement de la riziculture s'inscrivent en droite ligne dans les politiques continentales (PDDAA), sous régionales (PAU, ECOWAP) et les stratégies nationales (CSLP, SCADD, PNSR I, SDR), etc. Les

nouvelles orientations nationales en matière de riz sont inscrites dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR II) qui est le volet rural du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et qui découle également de la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale 2016- 2027 ».

1.3. Etat des lieux des maillons

A l'instar des autres pays ouest-africains, le Burkina Faso présente une consommation du riz en constante augmentation. Ainsi, la consommation annuelle du riz par habitant est passée de 18 kg en 1999 à 36 kg en 2017 et atteint 50 kg dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (CPSA, 2018). En rappel, le besoin de consommation en riz est important et s'évalue à plus de 773 775 tonnes de riz décortiqué en 2018. Le fait marquant est que l'évolution de la production nationale (5,3% par an) et celle des besoins de consommation (11%) sont disproportionnelles avec une population en croissance constante et dont les habitudes de consommation convergent vers le riz.

La situation des maillons de la filière riz du Burkina est présentée dans les paragraphes ci-dessous.

1.3.1 Au niveau de la production

Le Burkina Faso dispose d'un important potentiel encore non exploité dans le domaine de la riziculture : environ 500 000 hectares de bas-fonds aménageables dont moins de 10% sont aujourd'hui valorisés et plus de 233 500 hectares irrigables dont environ 14% sont exploités (PNSR II 2016). Les acteurs du maillon production sont structurés et bénéficient de l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires. Les trois écologies de production du riz (irriguée, bas-fonds et pluviale stricte) sont principalement conduites par les exploitations familiales. Au cours de la campagne 2018/2019, le nombre de producteurs ayant pratiqué la riziculture a été estimé à 386 864 (EPA, 2018).

La production du riz a connu une tendance à la hausse ces dix dernières années. Cette augmentation de la production est due surtout à la hausse des superficies, consécutive aux politiques d'aménagement et de soutien à la mise en valeur des bas-fonds et des périmètres irrigués engagées depuis 2008 (figure 1).

Figure 1 : Evolution des superficies et de la production du riz : campagnes 2013/14 à 2018/19

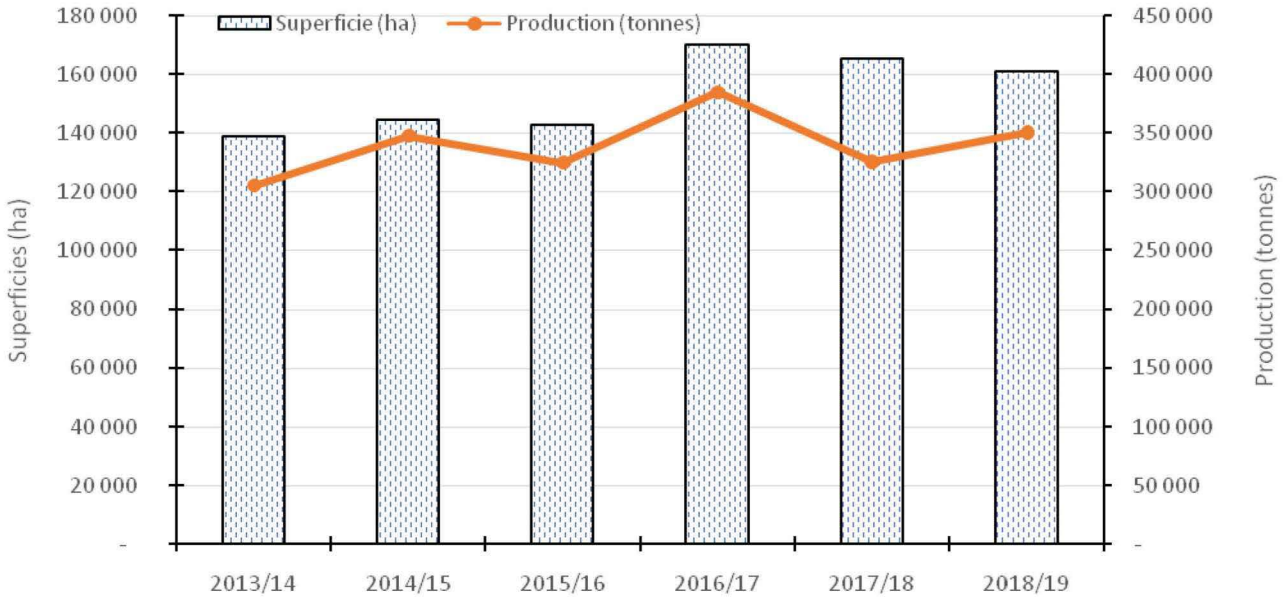

Source : *à partir des données de la DGESS/MAAH*

Sur la période 2013-2016, on note une contribution moyenne de 57% de la production des plaines et bas-fond aménagés, 39% des bas-fonds non aménagés et 4% des hautes terres (pluvial strict) à la production totale du riz (DGESS/MAAH, 2018). Cette forte part contributive des plaines et bas-fonds aménagés s'explique d'une part par l'augmentation substantielle des rendements dans les plaines irriguées et d'autre part par la maitrise partielle de l'eau dans les bas-fonds aménagés. En effet les rendements moyens observés par écologie de production au cours de la campagne 2018/2019 ont été de : (i) 5 033 Kg/ha en riziculture irriguée, (ii) 2 611 kg /ha en riziculture de bas-fonds aménagés et (iii) 1 515kg/ha en hors aménagement (DGESS/MAAH, 2018).

1.3.2 Au niveau de la transformation

La transformation du riz au Burkina est effectuée par deux types d'opérateurs à savoir d'une part, les étuveuses et, d'autre part, les transformateurs industriels et semi-industriels. Ces deux types d'opérateurs se différencient par les modes de transformation et par les produits finis. Les étuveuses dont l'effectif estimé à 35 000 (CIR-B, 2018) font la transformation du riz par étuvage avec un rendement de décorticage au 70% (UNERIZ, 2013). On note de nos jours seulement 7 000 étuveuses regroupées dans l'Union nationale des étuveuses de riz du Burkina (UNERIZ, 2018). 52 % de la production nationale de paddy était traitée par les étuveuses (DGPER, 2009). Les transformateurs industriels et semi-industriels produisent du riz blanc par décorticage et polissage du paddy, avec un taux de rendement moyen de 60% (GIZ-PDA, CIR-B, 2014).

Le Burkina Faso dispose de 152 unités installées, pour le décorticage du paddy en riz blanc et riz étuvé (UE, UNPRB, VECO West Africa, 2014). En fonction des capacités de traitement et du diagramme d'usinage, on peut classer les installations en trois grandes catégories que sont (i) les rizeries de type industriel ; (ii) les mini rizeries et (iii) les rizeries artisanales (GIZ-PDA, CIR-B, 2014). On rencontre aussi des moulins à grains qui sont également utilisés pour le décorticage du paddy.

Globalement, la capacité potentielle totale des unités industrielles de décorticage et mini rizeries sur l'ensemble du pays serait d'environ 39 200 tonnes par an. Si l'on ajoute à cela la capacité de décorticage des unités artisanales (216 000 tonnes par an), la capacité totale annuelle des unités de transformation au Burkina Faso est de 255 200 tonnes de paddy (UE, UNPRB, VECO West Africa, 2014). La transformation du riz du Burkina se caractérise donc par une prédominance de la transformation artisanale.

Durant la campagne agricole 2018-2019, la production du paddy a été estimée à 350 392 tonnes. Avec la part de l'autoconsommation de 42 %, le volume restant pour la transformation et la commercialisation est de 203 227 tonnes, soit environ 80 % de la capacité des transformateurs. Ainsi, les unités de transformation connaissent des problèmes de disponibilités physiques de paddy. De plus, le riz usiné est souvent jugé de faible qualité[2], imputable aussi bien à l'usinage, qu'à la production ou à la post-production.

En sus du riz blanc et étuvé qui constituent les principaux produits finis, on obtient également de la transformation du riz, des sous-produits tels que le son utilisé dans l'alimentation du bétail et du poisson. Les balles de riz sont utilisées comme source d'énergie et matière première dans la production de fumure organique, etc.

1.3.3 Au niveau de la commercialisation

La demande en riz au Burkina est estimée en 2018 à 773 775 tonnes (DGESS/MAAH, 2018). Avec un taux d'accroissement de 11 % par an, les besoins annuels de consommation du riz pourraient atteindre 1 500 000 tonnes d'ici à 2025 (DGESS/MAAH, 2018). La production nationale de riz d'un taux de croissance annuel de 5,3%, ne couvre en moyenne que 30% de la demande nationale en riz. Le défi en matière de commercialisation est de réussir l'intégration du riz du Burkina dans le circuit de la distribution du riz organisé par les importateurs. On estime en moyenne les importations du riz à environ 400 000 tonnes par an. Selon les résultats de l'étude sur la commercialisation du riz, les principaux critères de choix du riz sont : le goût (56,5%), le volume (gonflement à la cuisson) (34,8%), la propreté (33%), le prix (27,20%) (DGESS/MAAH, 2017). Les acteurs de la filière devront prendre en compte outre la question de disponibilité et de qualité du riz, les critères de choix des clients pour faciliter l'intégration du produit dans le circuit de commercialisation. Notons que le caractère atomisé des stocks de riz destinés à la commercialisation, ne facilite pas l'enlèvement du riz par les transformateurs et

2 Taux élevé d'impureté, taux de brisure, hétérogénéité des grains

les commerçants. Au final, il est moins onéreux et pratique d'importer le riz pour répondre aux commandes que de collecter la production locale. Au-delà des problèmes d'approvisionnement et de qualité, il est par ailleurs noté l'absence d'une stratégie commerciale adaptée. Tout cela concourt à une faible demande du riz du Burkina par les ménages. Le coût relativement élevé des facteurs de production, en plus des faibles rendements au décorticage contribuent à accroître les prix de vente aux consommateurs ; ce qui a pour conséquence la réduction de la compétitivité du riz du Burkina (DGESS/MAAH, 2017).

1.4. Au niveau de l'organisation des acteurs

Le comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B) a été créé en 2001 et restructuré en 2018 pour le rendre conforme à la loi N°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant règlementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Les principales organisations de la filière regroupées dans l'interprofession sont :

- l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina Faso (UNPR/B) ;
- l'Union nationale des étuveuses de riz du Burkina Faso (UNERIZ) ;
- l'Union nationale des transformateurs de riz du Burkina Faso (UNTR-B) ;
- l'Association nationale des commerçants de riz du Burkina Faso (ANACOR-BF).

Selon les données du CIR-B, les membres de l'interprofession sont composés entre autres de 23 000 riziculteurs, 7 000 étuveuses regroupées en coopératives, et 9 500 collecteurs-transporteurs et distributeurs groupés en 120 entreprises individuelles et groupements d'intérêt économique (GIE).
Certaines coopératives éprouvent des difficultés de fonctionnement et de mise en œuvre de leurs activités, à cause de la faible adhésion des membres à la base. Il s'agit entre autre de : (i) non tenue régulière des rencontres statutaires, (ii) difficultés de mobilisation des cotisations, (iii) mauvaise gestion financière et de la logistique et (iv) faible esprit coopératif et de gouvernance, etc. (CAPES, 2005).

1.5. Les acteurs et leurs rôles

1.5.1 Les acteurs directs

La filière riz bénéficie d'une organisation et structuration particulière au regard de son importance dans l'économie nationale.

➢ **<u>Les producteurs</u>**

Ce sont dans l'ensemble, des producteurs avec une superficie moyenne exploitée par an d'environ 1 ha sur les grands périmètres pour moins d'un demi-hectare dans les petits périmètres et les bas-fonds. Ils se caractérisent par des productions et rendements faibles

et ne sont donc pas assez compétitifs. Ils produisent avant tout pour l'autoconsommation et ont largement recours au travail familial. Les estimations indiquent 386 864 producteurs dont 42 005 en système pluvial strict, 344 859 dans les bas-fonds aménagés, 251 621 en bas-fonds non aménagés, 50 146 sur les périmètres irrigués (DGESS/MAAH, 2018).

- **Les collecteurs de paddy**

Ce sont des agents qui interviennent auprès des producteurs pour le compte de grossistes ou de transformateurs. Ils sont chargés des achats et de la manutention. Ils sont parfois appelés « intermédiaires ». En effet, la collecte se fait essentiellement par des achats directs sur les sites de production à la période des récoltes. Dans une perspective de développement de l'agriculture contractuelle, des mécanismes formels seront établis entre les producteurs et les transformateurs.

- **Les transformateurs**

Il existe deux types d'acteurs selon le mode de transformation du paddy :

- les étuveuses de riz : L'étuvage du riz est un procédé de transformation du riz paddy par pré-cuisson. C'est une activité essentiellement menée par les femmes dénommées « étuveuses de riz ». Elles traitent un peu plus de la moitié de la production nationale de paddy (52%). Leur effectif est estimé à 35 000 (CIR-B, 2018) dont 7 000 organisées en sociétés coopératives au sein de l'UNERiz ;
- les transformateurs de riz blanc: Ils sont les détenteurs des unités semi-industrielles et industrielles concentrées autour des grandes villes (Bobo-Dioulasso, Ouagadougou) et des grands sites de production (Vallée du Sourou, Banzon, Bama, Bagré principalement). Ces unités totalisent plus de 30 000 tonnes/an de capacité de transformation de la production nationale en riz blanchi. En plus de ces unités, on dénombre des centaines d'unités artisanales de décorticage qui font de la prestation de service.

En plus des transformateurs en riz blanc et étuvé, il y a ceux qui font la transformation finale des produits du riz (restauration, pâtisserie, biscuit, jus, vin, etc.).

- **Les commerçants de riz du Burkina**

Le maillon de la commercialisation du riz du Burkina reste insuffisamment organisé. En effet, le maillon ne dispose pas encore de grossistes capables d'assurer conséquemment le transfert des produits finis, des unités de transformation et/ou des marchés ruraux vers les marchés de consommation comme c'est le cas pour le riz importé. On peut classer les commerçants de riz du Burkina en deux principales catégories selon leur mode de distribution : les demi-grossistes et les détaillants.

- **les demi-grossistes :** Ils sont caractérisés par la vente courante de volumes réduits 100 tonnes en moyenne par an. Leurs principaux clients sont les détaillants et les consommateurs directs. Ils exercent dans des points de vente agréés par l'interprofession (CIR-B) et font la distribution du riz du Burkina en demi-gros et détails ; couramment en conditionnement de 25 kg, 5 kg et 1kg. On dénombre au moins 174 points de vente à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora (GIZ-PDA, CIR-B, 2015) ;
- **les détaillants :** Ils jouent un rôle de proximité et mettent à la disposition du consommateur des quantités désirées. La vente en détail du riz du Burkina est essentiellement assurée dans les grandes villes par les commerçants. Sur les marchés ruraux, en plus des commerçants la vente est assurée par les autres acteurs (producteurs, transformateurs collecteurs/collectrices de riz).

Les consommateurs :

Ils assurent l'utilisation finale du riz et sont constitués des ménages, des restaurants, des hôpitaux, des cantines, des internats, etc.

1.5.2 Les acteurs indirects

Les acteurs indirects de la filière riz interviennent pour transporter les produits, encadrer, conseiller, approvisionner et financer les activités de la filière. Ces acteurs assurent la fourniture de biens et services. Ils jouent également un rôle important tant au niveau de la production, de la transformation que de la commercialisation (recherche des débouchés et financement des activités). Ce sont entre autres : les fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles, les institutions de financement, les transporteurs, les institutions en charge de la recherche, de la vulgarisation, les partenaires techniques et financiers.

1.6. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière riz au Burkina Faso

Le diagnostic de la filière riz fait ressortir des forces qui peuvent être considérées comme des leviers pour son développement. Des opportunités également existent et peuvent stimuler l'émergence de la filière. Cependant, de nombreuses faiblesses persistent et limitent les performances de la filière. Tout comme certaines menaces qui peuvent annihiler les efforts des acteurs. L'analyse FFOM, élaborée sur la base de ces constats, est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau I : Tableau FFOM de la filière riz

FORCES	FAIBLESSES
• existence d'un potentiel de production (superficies aménageables et technologies de production) ; • existence de variétés adaptées ; • existence de nouvelles formules d'engrais spécifiques pour le riz; • existence d'un réseau d'encadrement technique sur les sites de production rizicole ; • existence de savoir-faire endogène des acteurs; • existence d'une capacité de transformation ; • existence de structures de recherche sur les technologies de production et de transformation; • bonne capacité de plaidoyer des acteurs ; • existence d'un marché national en pleine croissance ; • existence d'une bonne structuration des différents maillons de la base au sommet ; • existence d'un capital d'expériences en matière d'organisation.	• non prise en compte des seuils de rentabilité financière lors l'attribution des superficies aménagées; • dégradation des infrastructures hydro-agricoles ; • faible application des technologies de production ; • faible mobilisation des ressources en eau ; • faible disponibilité de la main d'œuvre qualifiée ; • coût élevé des facteurs de production ; • faible mécanisation des opérations de production et de post-récolte ; • faiblesse du service après-vente des équipements pour les unités de transformation ; • faible qualification des agents de maintenance ; • faible disponibilité du paddy en qualité et en quantité ; • faible qualité et quantité des produits finis ; • insuffisance d'infrastructures telles que les aires de séchages, les magasins de stockage du paddy et du produit fini ; • caractère « atomisée » de l'offre de riz • faible niveau de contractualisation ; • faible performance du circuit de distribution du riz ; • insuffisance de marketing ; • faible niveau d'offre de services aux membres des organisations des acteurs ; • faible application des textes régissant les OPA ; • manque de dispositif fonctionnel de contrôle et de suivi-évaluation des organisations mises en place ; • mauvaise gestion des infrastructures, équipements et fonds de roulement communautaire ; • faible organisation des acteurs ; • faible fonctionnalité des organisations des acteurs.

OPPORTUNITÉS	MENACES
• existence d'un marché national croissant en riz; • existence de politiques nationales et stratégies en faveur du développement de la filière riz ; • existence de textes et lois sur le foncier rural et sur l'organisation des acteurs ; • existence d'une volonté politique pour la promotion de la filière ; • existence de partenaires techniques et financiers d'appui à la chaine de valeur riz ; • existence d'un code d'investissement agricole ; • existence d'une banque agricole.	• insécurité foncière ; • absence de cartographie détaillée de la fertilité des sols ; • faible accès au financement des activités agricoles ; • forte récurrence et intensité des effets négatifs des changements climatiques ; • pression parasitaire et la prolifération des ennemis du riz ; • forte concurrence du riz importé ; • mauvais état des infrastructures routières ; • l'insécurité civile ; • coût élevé de l'énergie

1.7. Les leçons tirées de la SNDR I

1.7.1. Leçons relatives à la planification, au suivi et au cadre institutionnel de mise en œuvre

La planification de la SNDR a été faite dans un contexte marqué par l'urgence d'augmentation de la production rizicole pour parer à la demande en riz à la suite de la crise alimentaire de 2008.

La mise en œuvre de la SNDR n'a pas permis d'atteindre l'objectif qui lui était assigné, à savoir doubler la production nationale sur la période 2008- 2018. En effet sur la période, la production est passée de 195 102 tonnes à 350 392 tonnes, soit un taux de réalisation de 90% de la cible qui consistait à doubler la production de 2008. Cette situation pourrait s'expliquer par les faibles niveaux de l'intensification agricole et du rythme des aménagements.
Pour la présente stratégie, la prise en compte de certains paramètres tels que la croissance démographique, l'urbanisation galopante et les changements des habitudes alimentaires orientées en grande partie sur la consommation de riz dans la prospective, sera effective.

1.7.2. Leçons relatives à la maitrise de l'eau pour la production

En 2018, les superficies emblavées en maitrise totale d'eau sont de 12 992 hectares. Pour la maitrise partielle d'eau (bas-fonds) et des hautes terres la situation donne une superficie totale de 147 957 hectares soit 89% des superficies totales exploitables en riz (DGESS/MAAH, 2018). Pourtant le système de production avec maitrise totale d'eau est celui qui possède le plus grand potentiel à même de booster considérablement la production rizicole. Par ailleurs, les aménagements en maitrise partielle restent souvent sommaires avec des superficies restreintes, ne garantissant pas une durabilité de la production. En sus de cela, il faut ajouter les contreperformances du système de riziculture pluviale due à la pluviométrie aléatoire d'une année à l'autre. Nous retenons qu'au cours de la mise en œuvre de la première SNDR, les

aménagements de superficies ont été insuffisants et la maitrise d'eau peu satisfaisante au regard des défis assignés. Pour la nouvelle stratégie, l'accent devra être mis sur la sécurisation des systèmes pluviaux et l'augmentation des superficies à travers la maitrise d'eau et les aménagements adaptés. Pour ce faire l'approche devra être revue en favorisant une plus grande implication du secteur privé afin d'accélérer la cadence dans les aménagements.

1.7.3. Leçons relatives à l'accès aux intrants pour la production

Les efforts initiés en 2008 relatives à l'appui des riziculteurs en intrants ont été confrontés à des difficultés. Au nombre de ces difficultés, la non mise à disposition à temps des intrants, l'extension des appuis à d'autres cultures imprévues au départ (maïs, niébé), sans une augmentation conséquente des ressources, réduit l'offre en intrants pour le riz. De plus, l'inaccessibilité des engrais spécifiques et la faible utilisation de la fumure organique dans les exploitations rizicoles ne militent pas en faveur d'une véritable intensification de notre système de production rizicole. La présente stratégie mettra l'accent sur l'intensification du riz et le maintien de la fertilité des rizières. Pour ce faire une stratégie de partage de risque devra être mise en place à travers une meilleure interconnexion des acteurs le long de la chaine de valeur. Le financement des intrants devra être centré au niveau des transformateurs à travers un modèle de contractualisation.

1.7.4. Leçons relatives à la mécanisation des opérations culturales

En ce qui concerne la mécanisation de la riziculture, aucune stratégie spécifique d'envergure en la matière n'a véritablement été mise en œuvre, ce qui impacte négativement l'exécution des opérations de production, de récolte et post récolte. Ainsi la pénibilité des opérations culturales et le temps mis pour les travaux contribuent alors à démotiver les producteurs, d'où l'abandon des superficies rizicoles, même aménagées. Il faudra alors créer les conditions idoines d'accès aux équipements et/ou aux services de mécanisation aux acteurs à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mécanisation rizicole.

1.7.5. Leçons en lien avec l'organisation de la filière

Le fonctionnement des organisations de la filière n'a pas toujours été compris par les membres de base. Egalement les responsables des organisations ne se sont pas toujours bien appropriés de leurs missions, au point que les conflits de compétences font souvent légion et réduisent l'efficacité des maillons de la filière. En vue de soutenir la production du riz des différentes écologies, les acteurs de la filière riz gagneraient à renforcer la gouvernance au sein de leurs organisations et promouvoir l'esprit de solidarité.

1.7.6. Leçons en lien avec la récolte et le post récolte

Le constat en matière de récolte et conservation fait ressortir des pertes pouvant aller jusqu'à 20 % du simple fait du non-respect des itinéraires techniques et/ou l'absence d'infrastructures de traitement et de stockage appropriées. Il s'en suit une mauvaise conservation du paddy, baissant du coup la qualité du riz localement produit. La réalisation des infrastructures de

stockage et le renforcement des capacités techniques des acteurs permettront de réduire substantiellement ces pertes.

1.7.7 Leçons en lien avec la transformation

Suite aux mesures fortes prises en faveur de l'accroissement de la production du riz depuis 2008, des unités de transformation de performances diverses ont été installées dans les zones de production rizicole, à tel enseigne que la matière première fait défaut pour leurs rendements optimums. La nécessité d'augmenter la production afin d'approvisionner les différentes unités en paddy devient un impératif ; mais l'installation des prochaines unités (essentiellement des acteurs du privé) devraient faire l'objet d'études préalables de faisabilité.

1.7.8. Leçons en lien avec la commercialisation et la compétitivité

D'une manière générale, l'engouement pour la consommation du riz du Burkina est une réalité surtout en milieu urbain. Malgré sa bonne qualité nutritionnelle, le reproche souvent fait au riz du Burkina est son indisponibilité et son fort taux d'impuretés. Il faudra alors améliorer l'accessibilité à un riz de qualité aux consommateurs et adopter une bonne stratégie de marketing.

1.8. Les grands défis

Bien que des progrès aient été enregistrés dans la production et l'amélioration de la qualité du riz du Burkina, certaines contraintes persistent et entravent le développement de la filière. Elles sont en lien avec le faible accès aux facteurs de production, la faible adoption des paquets technologiques, aux faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs, à la faible liaison entre la production et le marché et à la faible gouvernance de la filière riz.
Ces défis dont la levée est indispensable pour un essor véritable de la filière riz sont ci-dessous résumés :

1.8.1. Défis liés au faible accès aux facteurs de production

En ce qui concerne les facteurs de production, les problématiques majeures demeurent le faible accès aux intrants de qualité, la faible disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, la difficulté d'accès à la terre et la sécurisation foncière, le faible accès à la mécanisation, la faible maitrise de l'eau de production et le coût élevé de l'énergie.

1.8.2. Défis liés à la faible adoption des paquets technologiques

Les performances des unités de production sont fortement tributaires de l'adoption des paquets technologiques. L'adoption des paquets technologiques intègre l'utilisation des intrants de qualité, le renforcement de la mécanisation et l'application des bonnes pratiques (production, transformation, commercialisation, etc.).

1.8.3. Défis liés aux faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs

La faible maitrise des bonnes pratiques de production, transformation et de distribution influe négativement sur les performances de la CVR. Il est important de former les acteurs sur les technologies innovantes. A cela il faut ajouter la facilitation de l'accès aux équipements adaptés qui passe par une mise en relation entre les acteurs des maillons et les distributeurs d'équipements ainsi que les SFD pour le crédit.

En raison de l'évolution des technologies, les agents de vulgarisation et de conseil agricoles et la recherche bénéficieront de mise à niveau pour appuyer conséquemment les acteurs de la CVR. La recherche sera mobilisée pour la mise au point de technologies adaptées.
L'organisation et la structuration des acteurs reste un point de faiblesse dans la vitalité de la CVR. Aussi, la SNDR II soutiendra les acteurs de la CVR en vue du renforcement de leur organisation.

La SNDR II prendra en compte la promotion des BDS (Business Development Service) pour le pourvoi de services d'appuis privés aux acteurs de la CVR.

1.8.4. Défis lié à la faible liaison entre la production et le marché

La faiblesse de la liaison production-marché se traduit par des stocks invendus malgré l'existence de la demande sur le marché. Cette situation s'explique entre autre par la non prise en compte des exigences du marché dans la chaine de production. Pour répondre à ces défis, l'on accompagnera les acteurs à prendre prioritairement en compte les qualités des produits demandés sur le marché. A cet effet, l'agriculture contractuelle sera promue, avec comme « épicentre » les unités de transformation, en vue d'assurer le financement de la production et l'approvisionnement des unités de transformation en paddy.

1.8.5. Défis liés à la faible gouvernance de la filière riz

L'un des freins au développement de la filière riz est la multiplicité des approches d'intervention. En effet, au Burkina Faso, il n'existe pas de structure spécifique chargée de la coordination des orientations de développement de la chaine de valeur vers un réel essor de la filière riz (convergence des actions). Au regard de l'importance accordée à la filière, il est proposé la création d'une structure dédiée à la promotion et la fédération des actions de développement de la filière riz.

La prise en compte des défis sus cités, pour un essor véritable de la filière riz du Burkina, ne peut être possible qu'à travers la mise en œuvre d'un ensemble d'actions et d'approches intégrées et holistiques. Voilà pourquoi, la place de la présente stratégie, qui en plus de corriger les imperfections de la première, viendra à travers les innovations à améliorer les performances de la riziculture.

PARTIE III :
ELEMENTS DE LA STRATEGIE

2.1. Les fondements de la SNDR II

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement.

❖ Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)

La SNDR II à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, la stratégie contribue : (i) au renforcement des acquis obtenus pour les OMD notamment à travers les ODD 1et 2, (ii) à donner corps aux nouvelles ambitions que sont les ODD 8 et 9, et (iii) promeut un développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12. Les liens que la stratégie établit avec des différents ODD sont consignés dans l'annexe 1.

❖ Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le PDDAA+10 avec l'objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture met l'accent sur ces trois niveaux prioritaires : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats. Au regard de cet objectif, la SNDR II est en harmonie avec le PDDAA grâce aux liens qu'elle établit et qui sont consignés dans l'annexe 2.

❖ Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP)

La présente stratégie est en cohérence avec l'ECOWAP, notamment en ce qui concerne l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine. Le lien entre la SNDR et l'ECOWAP se précise dans les axes stratégiques de cette dernière qui vise l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture (Annexe 3).

❖ Cohérence avec le PNDES

Le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) est le référentiel de toutes les initiatives de développement au Burkina Faso. Il définit le cadre de cohérence des mesures et actions sectorielles et locales à entreprendre au cours de la période.

L'objectif est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois. La stratégie trouve son harmonie avec le PNDES en son axe 3 intitulé : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (annexe 4).

❖ Cohérence avec la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale 2017-2026

Cette politique vise à développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents

basé sur des modes de production et de consommation durables. Ce document constitue le cadre d'orientation pour les interventions dans le secteur sur la période 2017-2026. Les actions de la SNDR II s'inscrivent dans tous les axes stratégiques de cette politique (annexe 5).

- **Cohérence avec le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) 2016-2020**

La présente stratégie est en cohérence avec le PNSR II dont l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché (annexe 6).

- **Cohérence avec la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027**

La SNDR II est cohérente avec la PNSAN. Il s'inscrit particulièrement dans l'orientation stratégique1 et 2 à savoir :

- Orientation stratégique 1 : augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable ;
- Orientation stratégique 2 : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires (annexe 7).

- **Cohérence avec la politique nationale genre**

La SNDR II est en cohérence avec la politique nationale genre qui se fixe pour objectif de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

2.2. La vision et les objectifs

2.2.1. La Vision

La vision de la présente stratégie, qui est le volet riz du PNSR II est **: « A l'horizon 2030, la filière riz satisfait la demande nationale et est créatrice de richesses pour les acteurs et la nation ».**

2.2.2. Les objectifs

Pour que cette vision soit une réalité, les objectifs ci-après ont été déclinés pour promouvoir durablement la production d'un riz du Burkina compétitif en quantité et en qualité.

2.2.2.1. Objectif global

L'objectif global de la stratégie est de « satisfaire la demande en riz du pays et augmenter les revenus des acteurs par une production nationale compétitive et durable **».**

2.2.2.2. Objectifs spécifiques

La réalisation de l'objectif global nécessite la mise en œuvre de trois (3) objectifs spécifiques :

- **OS1 :** augmenter durablement la productivité et la production du riz, dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique ;
- **OS2 :** promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz du Burkina et l'implication du secteur privé dans le développement durable de la Chaine de Valeurs Riz (CVR) ;
- **OS3** : renforcer l'organisation et les capacités des acteurs de la CVR.

2.2.2.3. Objectifs quantifiés

Dans l'optique de couvrir les besoins de production du riz, la stratégie se fixe des objectifs quantifiés suivant à l'horizon 2030 :

- passer d'une production de **355 392 tonnes** en 2018 à **3 046 000 tonnes** de paddy en 2030 ;
- faire passer le rendement moyen du riz irrigué de 5,3t/ha en 2018 à 7,0 t/ha en 2030 ;
- faire passer le rendement moyen du riz de bas-fond de 3,1 t/ha en 2018 à 5 t/ha en 2030 ;
- faire passer le rendement moyen du riz pluvial strict de 1,3 t/ha en 2018 à 2,0 t/ha en 2030 ;
- aménager au moins 406 135 ha dont 304 601 ha (soit 75%) de bas- fond, 101 534 ha (soit 25 %) de superficies irriguées avec maîtrise totale d'eau à l'horizon 2030 ;
- emblaver au moins 221 452 ha de riz pluvial strict dans les exploitations familiales en 2030 ;
- relever le taux d'utilisation de semences certifiées de 11,7% à au moins 85% ;
- porter le taux moyen de mécanisation du maillon de la production à au moins 30% en 2030 ;
- renforcer les capacités de décorticage afin que 85 % du paddy produit soit traité de manière industrielle et/ou semi industrielle contre 15% en 2018 ;
- faire passer le nombre d'unités de décorticage semi-industrielles de 12 en 2018 à 679 en 2030 ;
- faire passer le nombre d'unités de décorticage industrielles de 5 en 2018 à 273 en 2030 ;
- faire passer le nombre d'unités de décorticage artisanales de 135 en 2018 à 384 en 2030 ;
- faire passer le taux d'encadrement à au moins un agent pour 60 ha.

En 2018, au total 1 459 agents assurent l'appui conseil aux producteurs. Parmi ces agents, 874 interviennent dans la production du riz dont 45 agents dans les plaines irriguées. En 2025 le besoin d'encadrement sera de 1 915 techniciens agricoles pour la production du riz et de 3 350 en 2030. En ce qui concerne la recherche, 43 chercheurs différents spécialistes travaillent dans le programme riz en 2018, pour atteindre l'objectif de la SNDR II, 64 chercheurs seront mobilisés d'ici 2025 et une centaine en 2030.

Tableau II : projection des chercheurs et agents d'appui conseil

Année	Chercheurs			Agents d'appui-conseils
	Production	Mécanisation	Transformation	Production / Mécanisation / Transformation
2018	35	5	3	874
2021	38	8	6	1374
2025	42	12	10	1915

2.3. Les principes directeurs

Au regard des orientations politiques et de l'environnement institutionnel de plus en plus marqués par les différentes reformes et le recentrage des missions de l'Etat, les principes directeurs de la stratégie sont :

- **Bonne gouvernance** : elle se traduit par le respect des règles établies pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des différentes structures agricoles. Il y va de l'amélioration du management et du fonctionnement de ces structures et donc de leurs capacités à fournir des services fiable, transparente et adapté aux besoins des acteurs. Dans le cadre de la mise en œuvre, obligation est faite à toute entité compétente responsabilisée pour l'exécution d'une action de rendre compte.

- **Participation et appropriation :** elles visent une implication et une responsabilisation effectives des acteurs des différents maillons de la CVR. Ces acteurs doivent être capables de conduire de manière efficace les actions de leurs ressorts.

- **Durabilité :** elle préconise la prise en compte de la satisfaction des besoins présents et ceux des générations futures dans la mise en œuvre de la stratégie. Ce principe se traduit par l'adoption de modes de production et de consommation durables.

- **Subsidiarité et partenariat :** par la prise en compte du principe directeur de la subsidiarité et du partenariat, la mise en œuvre de la stratégie se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se fera également dans le contexte de la décentralisation, de la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale.

- **Genre et équité :** Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions repose sur la solidarité entre les différents maillons et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre acteurs pauvres et riches, l'équité hommes et femmes en prenant en compte la jeunesse. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités, voire les discriminations entre les acteurs.

2.4. Phases de développement de la stratégie

Les objectifs quantitatifs que se fixe la SNDR II à savoir : (i) 1 000 000 de tonnes de paddy en 2021, (ii) 2 000 000 de tonnes en 2027 et (iii) 3 000 000 de tonnes en 2030 requièrent, de l'Etat et de ses partenaires avec la participation des acteurs de la CVR, des efforts exceptionnels pour leur atteinte. En effet, les actions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs, d'aménagements de sites de production rizicoles (bas-fonds, périmètres irrigués et parcelles), de mobilisation des facteurs de production (semence certifiée, fertilisants, équipements agricoles) et d'accompagnement pour la transformation et la commercialisation de la production doivent être soutenues tout au long de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne spécifiquement l'objectif fixé pour 2021, les efforts exceptionnels doivent être consentis en 2020 au regard de la cible qui correspond au triple de la production de 2018.

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (2) phases

La période de 2018-2020 est consacrée au bilan de la SNDR et à la formulation de la deuxième génération de la SNDR.

La première phase 2021-2025 : elle consiste en l'accélération de la cadence afin de surmonter les défis de la productivité et de la compétitivité du riz du Burkina. Conformément à l'objectif pays, il s'agira d'atteindre 1 000 000 de tonnes de paddy en 2021 et 1 628 800 tonnes en 2025.

Durant cette phase, il sera procédé à l'aménagement de 132 091ha dont 19% en maitrise totale de l'eau et 81% en bas-fonds et l'emblavure de 286 000 ha en riziculture pluviale stricte. À cela s'ajoute la mise à disposition de : 127 300 tonnes de semences de variétés améliorées et 469 000 tonnes d'engrais minéraux à combiner avec la fumure organique, pour une intensification véritable de la production rizicole. De plus, il sera promu des actions visant l'accès aux services mécanisés (UMA) ainsi qu'aux techniques modernes de transformation.

Un changement dans l'approche du financement des facteurs de production des campagnes agricoles sera opéré afin de prévoir une meilleure interconnexion des acteurs (contractualisation inter acteurs). Toutes ces actions devront permettre de réduire le déficit du moment de près de 89% (voir tableau ci-dessous).

Tableau III : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2021

Zone de cultures	2021 Hors stratégie			2021 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement	Production (t)	Superficie	Rendement	Production (t)
Plaines irriguées	13 602	5,3	107 266	18 992	5,7	162 549
Bas-fonds aménagés	43 000	3,2	136 303	59 073	3,5	208 613
Riz pluvial (bas-fonds non aménagés et pluvial strict)	107 186	1,5	161 759	388 087	1,6	628 839
TOTAL (Paddy)	**163 788**		**405 328**	**466 152**		**1 000 000**
Production en riz net			222 931			600 000
Besoins nationaux en riz net en 2020 (tonnes)			905 635			905 635
Ecart entre offre et demande (en tonne)			-(682 704)			-(305 635)

Tableau IV : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025

Zone de cultures	2025 Hors stratégie			2025 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement	Production (t)	Superficie	Rendement	Production (t)
Plaines irriguées	15 254	5,4	123 037	39 823	6,2	373 251
Bas-fonds aménagés	48 223	3,6	171 712	181 118	4,1	746 502
Riz pluvial (bas-fonds non aménagés et pluvial strict)	120 204	1,5	180 855	286 036	1,8	509 248
TOTAL (Paddy)	**183 681**		**475 604**	**506 976**		**1 629 000**
Production en riz net			261 582			977 400
Besoins nationaux en riz net en 2025 (tonnes)			905 635			1 103 935
Ecart entre offre et demande (en tonne)			**-(644 052)**			**-(126 535)**

La deuxième phase 2026-2030 : elle vise l'aménagement de plus de 5 400 ha dont plus du tiers en maîtrise totale de l'eau. Pour la mise en valeur, il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 107 297 tonnes de semences améliorées, 263 001 tonnes d'urée, 394 145 tonnes de NPK et l'apport de 2 500 000 tonnes de fumure organique pour l'amendement du sol. En 2027, une production de 2 079 000 de tonnes est attendue pour couvrir à un taux de 100% des besoins en riz du pays. La production de riz devra atteindre 3 047 000tonnes de paddy en 2030. Cela correspond à une production supplémentaire de 330 200 tonnes de riz paddy par rapport à celle de la première phase (tableau v).

Tableau V : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2030

Zone de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement	Production (t)	Superficie	Rendement	Production (t)
Plaines irriguées	17 106	5,2	141 126	101 567	7,0	1 066 450
Bas-fonds aménagés	54 080	4,0	216 320	304 700	5,0	1 523 500
Riz pluvial (bas-fonds non aménagés et pluvial strict)	134 804	1,5	202 206	228 525	2,0	457 050
TOTAL (Paddy)	**205 990**		**559 652**	**634 792**		**3 047 000**
Production en riz net			307 809			1 828 200
Besoins nationaux en riz net en 2030 (tonnes)			1 498 954			1 498 038
Ecart entre offre et demande (en tonne)			-(1 191 145)			330 200

Il ressort des projections qui précèdent qu'en maintenant le rythme actuel, le déficit de l'offre par rapport à la demande en riz ira en s'agrandissant, passant de 813 mille tonnes en 2020 à 1 498 mille tonnes en 2030. Pour inverser cette tendance, il est urgent de mettre en œuvre les actions de la SNDR II, afin de dégager un excédent de sécurité de 330 mille tonnes en 2030. L'atteinte de ce résultat passera par la mise en place de la stratégie décrite ci-dessous.

2.5. Les axes de la SNDR II

Il s'agira de faire en sorte de produire du riz en quantité et en qualité en toute saison et dans toutes les écologies de production que possible, en prenant en compte les facteurs externes notamment le changement climatique, la croissance démographique et l'évolution de la demande intérieure. De plus, il s'agira, durant la mise en œuvre de la présente stratégie, de

travailler à faciliter la mise à disposition des outils et machines de mécanisation des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs dans un contexte de réduction continue de la main d'œuvre en milieu rural. Ainsi, au niveau de tous les maillons, il sera promu l'utilisation d'équipements de qualité et adaptés, prenant en compte l'écologie de la production, les capacités techniques et financières des acteurs. Pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions, une attention particulière sera portée sur la mobilisation du privé national et international dans les différents maillons de la chaine de valeur. A cet effet, les opportunités et les facilités exprimées dans le code des investissements dans le secteur ASPH seront mises à profit pour sensibiliser le secteur privé.

Concrètement, la démarche et les axes stratégiques épouseront l'approche « RICE ». Les axes de la stratégie se présentent ainsi qu'il suit :

2.5.1. Axe stratégique 1 : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique

Il s'agira de développer des stratégies visant à produire en tout temps et en tout lieu. Pour se faire, il faudra :

Ligne directrice 1.1 : Assurer la maitrise des facteurs de production

- **La maitrise de l'eau**

La stratégie de résilience face à la raréfaction de l'eau reposera sur deux leviers à savoir : la promotion de l'irrigation avec maitrise totale de l'eau et celle de la maitrise partielle d'eau faisant recours à l'irrigation d'appoint. Les actions devraient intégrer entre autres la mobilisation des eaux souterraines et de surface, l'utilisation des énergies renouvelables dans une dynamique de prise en compte de la transition écologique.
Pour l'opérationnalisation de cette stratégie, l'approche faire-faire sera privilégiée pour la réalisation des infrastructures structurantes. Quant aux autres types d'infrastructures, ils seront réalisés à travers les PPP[3] ou l'approche HIMO[4]. Le détail de la stratégie par type de riziculture est résumé ci-dessous :

- au niveau de la riziculture irriguée la réalisation d'infrastructures de mobilisation d'eau et des aménagements hydro-agricoles constituera l'essentiel des investissements. Les investissements seront portés par l'Etat et ses partenaires au développement ou à travers le PPP ;
- pour la riziculture de bas-fonds, les aménagements de type PRP et/ou PAFR seront privilégiés en fonction des caractéristiques physiques des sites à aménager par l'Etat et ses partenaires. Les autres types d'investissements (confection de casiers, les travaux de finition…), seront réalisés par les populations bénéficiaires. Pour ce qui est

3 PPP : Partenariat Public Privé
4 HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

des ouvrages principaux et la réalisation d'infrastructures de mobilisation d'eau pour l'irrigation d'appoint (boulis, BCER, matériel d'exhaure…), la stratégie qui sera utilisée est le faire-faire ;

- enfin, en ce qui concerne la riziculture pluviale, l'approche consistera à l'aménagement de petites parcelles par casièrage qui intégreront les systèmes de production des exploitations familiales innovants dans les zones où le cumul pluviométrique annuel atteint 600 mm. A cet effet, il sera mis en place un modèle d'exploitation agricole d'une superficie minimale de 3 ha équipé d'un forage solaire, d'un système d'irrigation efficient et d'un étang piscicole. La moitié des superficies du modèle d'exploitation sera consacrée à la production du riz.

Le tableau ci-dessous résume les types d'aménagement à réaliser par écologie.

Tableau VI: Les types d'aménagement à réaliser par écologie

Hypothèses	Réalisation d'ouvrage de mobilisation de l'eau		
	Bas-fonds		
	Infrastructures de collecte d'eau	Nombre de bas-fonds	Nombre de Bouli
40 % des bas-fonds disposent d'un ouvrage pour l'irrigation de complément	Bouli	2 000	200
30% des superficies pluviales	Bassins de Collecte d'eau (BCER)	292 936	5 000

Sources : *Recomposition des données sur la base des hypothèses retenues par la SNDRII*

- **Approvisionnement en intrants**

Les circuits d'approvisionnement en intrants (engrais, semences et pesticides) pour les producteurs en général sont assurés par l'Etat, les sociétés cotonnières, les commerçants et les multinationaux distributeurs d'intrants. Si au niveau de la production cotonnière, on note une relative satisfaction pour l'accès aux intrants car disponibles en année N-1, en ce qui concerne les commerçants et la chaine d'approvisionnement, la disponibilité régulière des stocks fait défaut et leur qualité parfois mauvaise. Les efforts initiés par l'Etat depuis 2008 pour appuyer les riziculteurs à s'approvisionner en intrants de qualité ont permis une grande vulgarisation des variétés améliorées et adaptées aux contextes agro-climatiques. Une amélioration de l'accessibilité aux engrais de qualité est également relevée. Cependant des difficultés ont été rencontrées notamment le retard dans la mise en place des intrants et leurs quantités insuffisantes.

Pour la présente stratégie, l'accès aux intrants se fera à travers le mécanisme mis en place par l'Etat, ses partenaires et les acteurs de la filière. Les commandes des semences, des engrais et pesticides se feront en année N-1 sur la base des superficies prévues. Les procédures d'achat se feront selon la réglementation en vigueur, assorties des dispositions particulières probables de l'Etat. La gestion (distribution et suivi des comptes de remboursement des crédits intrants) sera assurée par les organisations des riziculteurs et les institutions financières.

Pour la période 2020-2021 dont l'objectif est de produire un (01) million de tonnes de paddy, les besoins en intrants estimés, 26 645 tonne de semences et 65 306 tonnes d'engrais seront assurés par la mise en œuvre d'un dispositif spécial de l'Etat.

Les projections de quantités d'engrais nécessaires sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Tableau VII: Projection des quantités de NPK (tonne) par système de production

Année	Basfonds	Irrigué	Riz pluvial
2021	8 861	4 748	6 368
2025	27 168	9 956	18 300
2030	45 705	25 392	20 567

Tableau VIII: Projection des quantités d'Urée (tonne) par système de production

Année	Bas-fonds	Irrigué	Riz pluvial
2021	5 907	3 798	3 184
2025	18 112	7 965	9 150
2030	30 470	20 313	11 426

En ce qui concerne les semences, des protocoles et/ou conventions seront établis entre la recherche agronomique (INERA), les organisations des producteurs semenciers et les producteurs de paddy. L'assurance de la qualité des semences et l'appui-conseil relatif seront assurés par les structures techniques de l'Etat (DGPV, DRAAH) et ses partenaires. La distribution et le suivi des comptes de remboursement des crédits semences seront assurés par les contractants, les organisations des riziculteurs et les institutions financières.

La stratégie de financement des intrants (semences, engrais, amendements et pesticides) sera mise en œuvre par les organisations des acteurs sous un modèle d'agriculture contractuelle ayant comme pour « épicentre » la transformation du riz. Le contractant principal au niveau des institutions des finances sera à terme le maillon de la transformation avec comme satellite dans le modèle les producteurs de riz, les distributeurs d'intrants et institutions financières.

Tableau IX: Projection des quantités de semence (tonne) par système de production

Année	Basfonds	Irrigué	Riz pluvial
2021	2 363	997	3 821
2025	7 245	2 091	10 980
2030	12 188	5 332	8 075

- **Gestion de la fertilité des sols**

Les sols du Burkina sont réputés pour leur faible niveau de fertilité. Au niveau des sites de production de riz, on constate une chute des rendements après quelques années de mise en valeur. Ainsi, une grande priorité sera accordée aux innovations relatives à une gestion intégrée de la fertilité des sols (engrais minéraux et amendements, engrais verts, succession culturale, etc.). Cette approche permettra un maintien et/ou l'amélioration du niveau de fertilité des sols.

Les riziculteurs seront formés et appuyés à l'application des technologies et approches de gestion conservatoire des sols, de production/utilisation de la fumure organique. A ce titre, un tiers (1/3) des superficies rizicoles en culture devraient recevoir annuellement une quantité minimale de trois (03) tonnes par hectare de fumure organique et phosphatée.

Tableau X: Projection des quantités de Fumure organique (tonne)

Projection des quantités de Fumure organique (tonne)					
Années	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Quantité de fumure	637 985	198 839	178 125	145 708	137 182

- **Sécurisation foncière**

Dans le but de favoriser un meilleur accès aux terres aménageables, une approche de sensibilisation à l'endroit des propriétaires terriens devrait être réalisée en impliquant les collectivités territoriales et administratives, les personnes ressources des zones d'intervention (ressortissants, autorités coutumières et religieuses, responsables d'organisations locales, etc.).

La sécurisation foncière est une des conditions au développement durable de la chaine de valeur riz. Des actions de sécurisation foncière doivent être menées pour l'ensemble des acteurs et particulièrement au niveau des investissements structurants de la filière (sites de production, magasins, unités de transformation, etc.). Un accent particulier sera mis pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre lors des attributions des parcelles des aménagements communautaires. La stratégie prévoit un soutien à la mise en place et au fonctionnement des instances et structures de gestion foncière conformément aux textes régissant le foncier rural au Burkina Faso.

- **Appui-conseil et diffusion de nouvelles technologies**

Dans la stratégie, le dispositif d'appui-conseil s'appuiera sur celui existant. Durant la période de mise en œuvre de la stratégie, un réseau de producteurs relais (formateurs endogènes) sera mis en place au niveau des sites de production pour assurer un appui conseil rapproché.

Les technologies suivantes seront mises en œuvre à travers le système de diffusion :

- Le système de riziculture intensive (SRI) ;
- le placement profond de l'urée (PPU) ;
- la sélection participative de variétés (PVS) pour sélectionner de nouvelles variétés adaptées aux nouveaux contextes ;
- l'application de l'approche de la gestion intégrée de la riziculture (GIR) ;
- et toute autre technologie à mesure de contribuer au développement de la CVR.

Les actions ainsi que les résultats attendus de cette Ligne directrice sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau XI : Ligne directrice 1.1. : « Maitriser l'eau et accroitre le potentiel de production»

Résultats attendus	Actions
R.1.1.1 : l'eau de production est maitrisée	A.1.1.1.1. Réalisation des infrastructures de mobilisation d'eau pour l'irrigation
	A.1.1.1.2. Réalisation des aménagements hydro-agricoles
	A.1.1.1.3 Promotion d'une gestion efficace de la ressource eau
	A.1.1.1. 4 Promotion d'un système efficient de distribution de l'eau
R.1.1.**2 :** la production du riz est intensifiée dans les trois modes de production du riz	A.1.1.2.1 Promotion de l'accès aux intrants de qualité
	A.1.1.2.2 : promotion de bonnes pratiques culturales
	A.1.1.2.3 : promotion de la Gestion Durable des Terres

Ligne directrice 1.2 : Appuyer la mécanisation de la riziculture

- **Main d'œuvre et mécanisation des travaux rizicoles**

Les faibles performances de nos modes de production rizicole sont dues en partie à la faible mécanisation des opérations rizicoles (travail du sol, entretien des cultures, récolte/post récolte et transformation du riz).

En vue de mécaniser la riziculture à l'horizon 2030pour satisfaire les besoins de consommation, il s'impose une volonté politique forte. Les principaux leviers à actionner pourront être entre autres, la facilitation de l'accès aux équipements et aux services mécanisés. Pour ce faire, des ressources financières conséquentes devront être mobilisées pour soutenir la mécanisation de la riziculture.

Durant la mise en œuvre de la présente stratégie, il sera poursuivi les efforts d'équipement des riziculteurs et le développement des services mécanisés (CUMA et UMA).
L'objectif à rechercher pour le volet lié à la modernisation des systèmes de production est de contribuer à l'allégement de la pénibilité du travail et au respect du calendrier cultural à travers :

- l'organisation des acteurs de la filière pour le renforcement de la mécanisation et le développement des services mécanisés ;
- l'équipement des différents maillons de la filière en matériels de production et de récolte performants.

Avec l'appui en équipements agricoles et le développement des services mécanisés d'une part, l'appui conseil rapproché d'autre part, les calendriers agricoles seront élaborés de manière à permettre la tenue de deux campagnes de production par an.

- **Réduire les pertes post récolte**

La réduction des pertes après récolte revêt une importance majeure dans le cadre de l'accroissement des revenus des producteurs. Les pertes sont estimées à 20% en moyenne (Wopereis et *al,* 2009). Des efforts de renforcement de capacités doivent être fournis pour réduire ces pertes à 5% à l'horizon 2030, notamment en promouvant les bonnes pratiques et en appuyant l'acquisition d'équipements et d'infrastructures pour les opérations de récolte et post récolte.

Tableau XII: Ligne directrices 1.2. : «Appuyer la mécanisation de la riziculture»

Résultats attendus	Actions
R.1.2.1. la mécanisation rizicole est renforcée	A.1.2.1. 1. Renforcement du niveau de mécanisation des opérations culturales par l'amélioration de l'accès aux services mécanisés
	A.1.2.1.2. Promotion de l'innovation et de la production locale d'équipements mécanisés pour la riziculture

2.5.2. Axe stratégique 2 : Promotion de l'industrialisation de la transformation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la CVR

Il s'agira de développer une stratégie visant à transformer le paddy afin de mettre sur le marché un riz de qualité. De plus, il sera développé des actions d'appui à la commercialisation du riz. Concrètement, la stratégie sera une combinaison d'actions visant à : (i) informer/sensibiliser/former les acteurs des maillons transformation et commercialisation ; (ii) soutenir la mise en place de produits et services financiers adaptés; (iii) promouvoir l'agriculture contractuelle, (iv) impliquer les structures spécialisées dans le développement des actions de post récolte du riz (Recherche-Développement/Vulgarisation) et (v) promouvoir des actions de communication.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures passe par un diagnostic en vue de l'établissement d'une situation de référence. Le diagnostic prendra en compte la situation des acteurs, caractérisera leur typologie et identifiera les besoins précis (formation, équipement, besoins en financement, etc.) de chaque catégorie d'acteurs des maillons concernés.

Pour ce qui est de la formation, l'information et la sensibilisation, la présente stratégie prendra en compte l'ensemble des acteurs des maillons de la chaine et les consommateurs finaux du riz transformé. Cet élément de la stratégie se pose comme une condition *sine qua non* pour relever les rendements des unités de transformation. Il en est de même pour les commerçants et les consommateurs finaux qui devraient maitriser les informations utiles sur les différentes transformations finales et la distribution du riz du Burkina.

Face aux contraintes des maillons transformation et commercialisation, un plaidoyer sera conduit à l'endroit des partenaires techniques et financiers, du système financier décentralisé et des banques sur la nécessité de mettre en place des produits et services financiers adaptés. L'Etat portera une attention particulière sur les préoccupations des acteurs des chaines de valeur riz comme la contribution à la réduction de la facture énergétique et le renforcement des marchés institutionnels en faveur du riz du Burkina.

La promotion de l'agriculture contractuelle sera la clé de voute de la stratégie de développement de la riziculture. Des relations contractuelles seront promues entre producteurs et transformateurs d'une part, et d'autre part, entre transformateurs, commerçants, transporteurs et distributeurs d'intrants agricoles. De plus, toute autre forme de contractualisation existante sera analysée et mise à contribution.

Dans ce modèle de contractualisation, le transformateur sera au centre des relations avec les institutions financières. En effet, les crédits intrants ainsi que les crédits d'achat du paddy seront placés auprès des transformateurs pour permettre aux producteurs de disposer à temps des intrants puis des recettes de vente du paddy avec en retour, l'assurance pour le transformateur de disposer du paddy en fin de campagne.

L'appui à l'intégration de structures spécialisées dans le développement des différents maillons permettra de mettre en relation les institutions de recherche, les services de vulgarisation ainsi que les acteurs des maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation. Sur la base des informations recueillies, la priorité de la recherche sera orientée vers les produits répondant aux attentes exprimées par la clientèle finale.

La recherche portera sur les intrants et les équipements de production (variétés, itinéraires techniques, équipements agricoles), de transformation (équipements de transformation, process de transformation, etc.) et de commercialisation (approche sociologique pour renforcer l'intégration du riz du Burkina dans les habitudes alimentaires, etc.)

Un plan de communication sera élaboré de concert avec toutes les parties prenantes contenant les informations nécessaires sur les produits et la promotion de la labellisation et de la marque sera assurée de manière à rendre visible le produit « riz du Burkina » à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Pour donner corps à cette vision stratégique le long des maillons de la transformation et de la commercialisation, les lignes directrices suivantes seront mises en œuvre :

Ligne directrice 2.1 : Promouvoir un système performant de transformation de paddy

Le rendement de la transformation du riz dépend en partie de la qualité des équipements ainsi que la maitrise par les opérateurs de leur utilisation. La mise à norme des unités de transformation existantes permettra d'améliorer les rendements et partant leur rentabilité économique.

A l'horizon 2030, la production du riz devrait atteindre trois millions (3 000 000) de tonnes soit huit (8) fois le niveau de production de 2018. Pour ce faire, la nécessité d'implanter de nouvelles unités s'impose pour assurer la transformation des quantités additionnelles.
Pour cette ligne directrice, trois résultats sont attendus :

- les unités de transformations existantes sont aux normes ;
- de nouvelles unités de transformation sont implantées ;
- le rendement des unités de transformation est amélioré.

Tableau XIII : Projection du nombre d'unité à mettre à norme et installées nouvellement

Année	industrielle	mini rizerie	artisanal
2 018*	5	12	135
2 021	69	208	87
2 027	105	243	86
2 030	93	216	76

**les unités de 2018 seront mises à norme*

Tableau XIV: Ligne directrice 2.1. : « Promouvoir un système performant de transformation de paddy »

Résultats	Actions
R.2.1.1. Les unités de transformation existantes sont aux normes	A.2.1.1.1. Etablissement de l'état des lieux de la transformation du riz du Burkina (répertoire des acteurs, diagnostic sur les technologies et pratiques de transformation etc.)
	A.2.1.1.2. Elaboration des fiches techniques, facilitation de l'accès aux équipements de normalisation, etc.
	A.2.1.1.3. création d'un réseau d'artisans et de maintenanciers des équipements
R.2.1.2. De nouvelles unités de transformation sont implantées	A.2.1.2.1. Promotion des opportunités liées à la transformation auprès des investisseurs
	A.2.1.2.2. Promotion du partenariat public privé dans l'acquisition et la gestion des unités de transformation.
R.2.1.3. Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.2.1.3.1. Amélioration de la disponibilité du paddy de qualité à travers la promotion de l'agriculture contractuelle
	A.2.1.3.2.Suivi du respect des normes de transformation de paddy (process technique, hygiène, conditionnement, etc.)

Ligne directrice 2.2 : Appuyer la commercialisation du paddy

Les besoins de consommation du riz au Burkina ont été estimés en 2018 à 773 775 tonnes (DGESS/MAAH, 2018). Ces besoins de consommation sont couverts à environ 70% par les produits de l'importation. A cet effet, le Burkina Faso importe annuellement près de 400 000 tonnes de riz au cours des cinq (5) dernières années.

Le riz du Burkina en plus de sa faible disponibilité dans le temps et dans l'espace est confrontée à d'autres défis tels que : l'inconstance de la qualité, l'absence d'une stratégie commerciale adaptée. L'augmentation des productions et l'amélioration de la qualité du riz sont donc les conditions essentielles à une meilleure commercialisation du riz du Burkina.

Afin d'améliorer la commercialisation du riz du Burkina, il est nécessaire dans un premier temps d'en accroitre la disponibilité tout en régulant les importations de cette denrée à travers des mesures telles que l'enlèvement préalable du riz du Burkina, la limitation temporaire des importations, etc. Cela passe par le renforcement du circuit de commercialisation du riz afin d'en assurer un approvisionnement régulier en quantité et en qualité auprès des grossistes et des semi-grossistes.

Par ailleurs, des campagnes de communication seront organisées en direction des consommateurs pour une meilleure visibilité du produit. De même, des journées promotionnelles du riz et produits dérivés seront organisés.
Dans la perspective de renforcer la pénétration du produit dans le marché, il sera procédé à la cotation du riz dans les bourses agricoles actuelles ou à mettre en place.

Tableau XV: Ligne directrice 2.2. : « Appuyer la commercialisation du paddy »

Résultats attendus	Actions
R2.2.1 le circuit de distribution de proximité est renforcé	A.2.2.1.1. Appui à la mise en place d'un mécanisme de régulation du marché
	A.2.2.1.2. Promotion de la contractualisation entre les acteurs de la filière.
R2.2.2 Les infrastructures de commercialisation sont aux normes	A.2.2.2.1. Conduite du diagnostic des infrastructures de commercialisation
	A.2.2.2.2. Elaboration ou actualisation des normes d'infrastructures de commercialisation
	A.2.2.2.3. Vulgarisation les normes auprès des acteurs
	A.2.2.2.4. facilitation de l'accès aux équipements et matériels de normalisation
R2.2.3. un marché du riz du Burkina est garanti	A.2.2.3.1.renforcement des SIM sur le riz
	A.2.2.3.2. Renforcement des marchés institutionnels
R2.2.4. le riz du Burkina est promu	A.2.2.4.1 : Renforcement de la communication pour la promotion du riz du Burkina
	A.2.2.4.2 : Création et promotion d'un label « riz du Burkina »

Ligne directrice 2.3 : Appuyer la compétitivité du riz du Burkina

Produits et transformés selon les normes, les riz blanc et étuvé du Burkina sont de bonnes qualités. Le riz du Burkina est compétitif (rapport Qualité/Prix), comparativement au riz importé de même spécification.

Malheureusement, il n'est pas courant de rencontrer sur notre marché du riz importé âgé de moins de deux ans et face auquel le riz du Burkina n'est plus compétitif. A cela s'ajoute le coût relativement élevé des facteurs de production, ainsi que les faibles rendements au décorticage qui contribuent à accroître les prix, avec pour conséquence la réduction de la compétitivité du riz du Burkina.

Tableau XVI: Ligne directrice 2.3. : « Appuyer la compétitivité du riz du Burkina »

Résultats attendus	Actions
R2.3.1 les coûts de production sont réduits	A.2. 3.1.1. réduction de la facture énergétique
	A.2. 3.1.2 Amélioration de la connectivité entre les zones de production et de commercialisation
	A.2.3.1.3. facilitation de l'accès aux pièces de rechange courante (coût, fabrication locale, crédit, etc.)
R2. 3.2 un prix rémunérateur est assuré	A2.3.2.1. renforcement du cadre de concertation des acteurs pour la fixation des prix du paddy et du riz transformé
	A2.3.2.2. promotion des variétés destinées au marché de niche

2.5.3. Axe 3 : renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs

L'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation passera par un renforcement de l'organisation des acteurs le long de la chaine de valeur du riz et par leur capacitation. Pour ce faire, les lignes d'actions à mettre en œuvre sont :

Ligne directrice 3.1 : développer et diffuser des technologies sur la riziculture

Au regard de la faible productivité du riz dans les différentes écologies au Burkina Faso et compte tenu de la demande de plus en plus croissante en riz, l'augmentation des rendements et de la qualité s'avèrent indispensables. L'augmentation des rendements se réalisera à travers l'utilisation des variétés performantes, mais aussi à travers l'amélioration du système global de production et de la gestion des nuisibles. Les structures de recherche disposent non seulement des infrastructures appropriées mais aussi de l'expertise dans les différents maillons de la chaine de valeur riz. Aussi, elles contribueront au développement de nouvelles variétés et d'équipements performants et au renforcement des capacités des différents acteurs (agents d'appui conseil et producteurs…).Elles participeront aussi au développement des techniques et technologies de stockage, de conservation et de transformation. Les structures de recherche constituent un acteur privilégié pour la mise en œuvre de la stratégie.

2.5.3.1. Sélection et amélioration variétale

En collaboration avec les services d'appui conseil et les producteurs, la recherche travaillera à développer, de manière participative des nouvelles variétés performantes et acceptées par les consommateurs et les producteurs. Les structures de recherche seront soutenues pour la collecte, la conversation et l'entretien du germoplasme du riz.

2.5.3.2. Amélioration du Système de production du riz

La recherche travaillera en étroite collaboration avec les autres acteurs pour assurer la gestion des nutriments et la fertilité des sols à travers la diversification des sources de nutriments,

l'amélioration des techniques culturales en mettant l'accent sur les amendements des sols et l'utilisation de la matière organique, la promotion des pratiques innovantes telles que le Système de riziculture intensive (SRI), le Placement profond de l'urée (PPU), la Gestion intégrée de la riziculture (GIR),etc. Une cartographie de la fertilité des sols sera réalisée en vue de soutenir la formulation d'engrais minéraux adaptés.

2.5.3.3. La gestion des nuisibles et des ravageurs

Les structures de recherche en collaboration avec les acteurs et les intervenants de la filière riz développeront des techniques, des pratiques et des approches de gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD).

2.5.3.4. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la recherche, des services de vulgarisation et du conseil agricole

Des formations initiales et continues seront développées au profit des institutions de recherche et du système d'appui-conseil. De même, des appuis logistiques seront envisagés au profit de la recherche et du système d'appui-conseil. En vue de pallier le faible ratio d'encadrement rapproché sur le terrain, des producteurs relais seront formés pour appuyer le système d'appui-conseil.

2.5.3.5. Diffusion de techniques et technologies

Les techniques, technologies et pratiques éprouvées mises au point par la recherche visant à améliorer la compétitivité du riz seront transférées aux principaux bénéficiaires (producteurs, transformateurs, commerçants…). Ce transfert se fera à travers les canaux de vulgarisation et de recherche-développement. Il s'agira d'accompagner la mise en place et la conduite des outils de vulgarisation mais également d'autres approches de conseil agricole en lien avec la riziculture, etc.

Les investissements des gouvernements en matière de mécanisation se concentrent essentiellement sur l'acquisition d'équipements agricoles au détriment des activités de recherches pour l'adaptation des équipements aux conditions d'utilisation locale. Par ailleurs, les essais auxquels doivent être soumises les machines importées et les machines de fabrication locale pour s'assurer que leur conception est rationnelle, qu'elles sont fonctionnellement exploitables (mise au point) et suffisamment durables pour opérer et résister dans les conditions locales, ne sont pas généralement effectués ou le sont de façon insuffisante.

Au Burkina Faso, l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) dispose d'un département mécanisation qui conduit des activités de recherches et de développement de la mécanisation dans le domaine de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles et forestiers.

La stratégie s'appuiera donc sur cet institut qui conduira des tests de R-D portant sur l'adaptation et/ou la validation d'équipements conçus localement (IRSAT, Fabricants) ou introduits. Ces tests seront conduits de façon participative, impliquant tous les acteurs. Pour permettre à l'IRSAT de développer des normes dans les essais, de contrôler et certifier les matériels fabriqués localement et introduits, un appui conséquent lui sera octroyé.

Tableau XVII: Ligne directrice 3.1. : « Développer et diffuser des technologies sur la riziculture »

Résultats attendus	Actions
R.3.1.1 Le matériel végétal de qualité et performant est disponible	A.3.1.1.1 : amélioration et création de variétés performantes de riz adaptées aux besoins du marché
	A.3.1.1.2 : promotion de variétés performantes de riz adaptées aux besoins du marché
R.3.1.2 Les équipements de qualité ainsi que les technologies performantes sont disponibles	A.3.1.2.1: Conception/adaptation des équipements de mécanisation rizicoles
	A.3.1.2.2 : Amélioration/adaptation des pratiques culturales
	A.3.1.1.3 : promotion et transfert des technologies

Ligne directrice 3.2: Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR

La stratégie consistera à dynamiser les organisations et coopératives sur la CVR et l'interprofession. Pour cela, elle va consister en un appui à l'organisation et au renforcement des capacités des différents maillons de la CVR du Burkina.

Tableau XVIII: Ligne directrice 3.2. : « Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR »

Résultats attendus	Actions
R3.2.1. un appui à l'organisation des différents maillons est assuré	A3.2.1.1. appui à l'organisation des acteurs de la filière riz
	A 3.2.1.2. Appui à la fonctionnalité/autonomisation des organisations des acteurs de la filière riz
R3.2.2. les capacités des acteurs sont renforcées	A3.2.2.1appui à la formation des acteurs
	A3.2.2.2 appui aux renforcements des capacités opérationnelles des acteurs

Ligne directrice 3.3. : « Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs »

Les actions consisteront à appuyer l'autonomisation et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'interprofession et de ses différents maillons.

Tableau XIX: Ligne directrice 3.3. : « Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs »

Résultats attendus	Actions
R.3.3.1. un appui à l'autonomisation de l'interprofession et des acteurs directs des différents maillons est assuré	A.3.3.1.1. Amélioration de la communication interne et externe
R.3.3.2.Les capacités de l'interprofession sont renforcés	A.3.3. 2. 1. Appui à la formation technique des acteurs
	A.3.3.2.2. Appui au renforcement des capacités opérationnelles de l'interprofession
R 3.3.1. Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services de vulgarisation sont renforcées	A3.3.1.1 : appui aux renforcements des capacités opérationnelles des acteurs de la recherche
	A3.3.1.2 : appui aux renforcements des capacités opérationnelles des services de vulgarisation

2.5.3.6. Genre et équité

En matière de genre, trois objectifs seront visés: (a) la promotion de l'autonomisation économique des couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap), (b) le renforcement de leur participation et de leur rôle dans la prise de décision, et (c) l'amélioration du bien-être et la réduction de la pénibilité et de la charge de travail. L'atteinte de ces objectifs est soutenue par le respect des orientations nationales genre dans l'accès aux facteurs de production.

PARTIE IV :
DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

Cette partie aborde les dispositions de mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation et les modalités de financement.

3.1. Le dispositif de mise en œuvre

3.1.1. Gouvernance de la deuxième génération de la SNDR

En raison de l'importance et de la complexité de la filière riz, la mise en œuvre de la SNDR II sera fera à travers des programmes et projets portés par l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les acteurs de la filière riz. De ce point de vue, elle requière un dispositif spécifique de gouvernance. A l'image de la précédente, la mise en œuvre de la présente SNDR sera basée sur les principes de concertation entre les acteurs et leur responsabilisation par rapport au fonctionnement de la filière. Il sera instauré une évaluation annuelle afin de corriger à temps les éventuels dysfonctionnements et insuffisances qui auraient été observés. Pour ce faire, la gouvernance de la SNDR sera articulée autour de trois organes que sont :

- L'organe de pilotage (comité de revue du programme « 078 » développement durable de la production agricole) ;
- L'organe d'appui-conseil technique (Comité technique interministériel du suivi de la SNDR II) ;
- L'organe d'exécution (l'Office du Riz du Burkina Faso).

3.1.2. L'organe de pilotage

L'instance d'orientation et de pilotage de la seconde phase de la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR II), chargé de fixer les priorités et les objectifs stratégiques est le Comité de revue (CR) du programme budgétaire 078 « Développement durable des productions agricoles » du ministère en charge de l'agriculture. La création, attributions, composition et fonctionnement de ce comité sont fixés par l'arrêté n° 2018-139/MAAH/CAB du 12 novembre 2018.

3.1.3. L'organe d'appui-conseil technique

Le Comité technique interministériel du suivi de la SNDR représente l'organe d'appui-conseil scientifique et techniques et est mis en place par un arrêté. Il a pour rôle de faciliter la mise en œuvre de la SNDR ainsi que la promotion de la synergie. Il propose les orientations, assure le suivi opérationnel des activités Ce comité permettra aussi d'évaluer les performances et les impacts de la stratégie et de fournir des informations techniques notamment en proposant des innovations pertinentes pouvant être testées et disséminées dans les différentes zones d'emprise de la SNDR. Il est composé des membres de la Task-force et peut-être élargi à toutes personnes ressources.

3.1.4. L'organe de coordination

En matière de gouvernance de la filière riz au Burkina Faso, il n'existe pas encore de structure spécifique chargée de la coordination des interventions dans le domaine. Cela a pour conséquence la faiblesse des résultats par rapport aux attentes vis-à-vis de la filière. En réponse à cette insuffisance, il sera mis en place l'office du riz du Burkina.

L'Office du Riz du Burkina est l'organe chargé de la coordination et d'exécution de la SNDR II. L'Office du riz du Burkina sera dirigé par un Directeur général relevant du Cabinet du Ministre en charge de l'agriculture. Le Directeur général est responsable devant l'organe de pilotage. Il veille à la cohérence des priorités et des orientations entre l'échelle régionale et nationale. La Direction générale de l'Office du Riz du Burkina comprend des départements au nombre desquels on peut citer : le département production/ vulgarisation ; le département aménagement et gestion de l'eau ; iii) le département mécanisation et équipement rural ; iv) le département Promotion qualité et mise à marché. De plus, il est prévu un département de suivi-évaluation et enfin un département de sociologie rurale/ appui à l'organisation des acteurs.

Au niveau local, l'office du riz disposera de personnel spécifiquement dédié à l'encadrement des bas-fonds et des sites aménagés. Dans cette perspective, les agents des Directions régionales en charge de l'encadrement des bas-fonds seront affectés à l'Office du riz.

Un partenariat fort et dynamique entre l'Office du Riz du Burkina et les services techniques déconcentrés/décentralisés ainsi que les Associations et ONG actives dans le secteur du développement rural sera établi.

L'organigramme ci-dessous donne la structuration de l'Office du riz du Burkina.

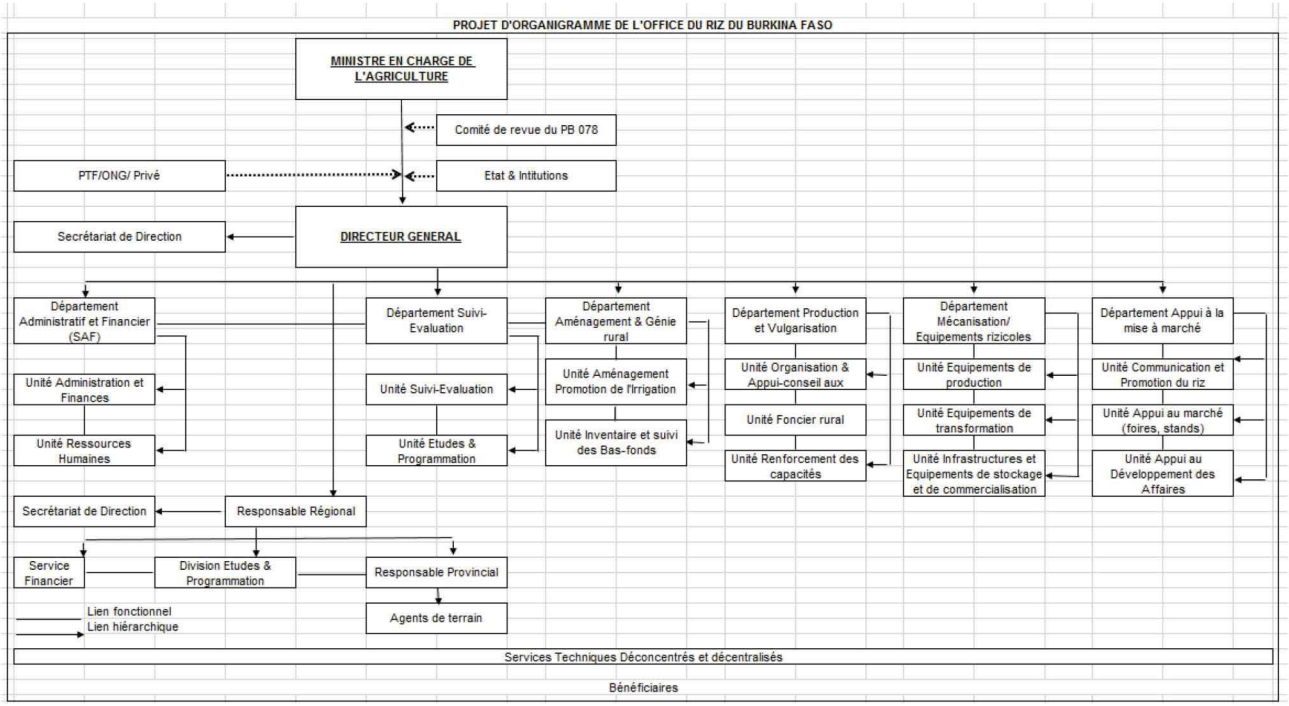

3.1.5. Instruments de mise en œuvre

- **Plan d'actions triennal glissant**

L'opérationnalisation de la SNDR II sera faite à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions triennal glissant assorti de budget. Par ailleurs, un PTBA sera élaboré par la structure de coordination qui sera l'Office de Riz. En attendant la mise en place de l'office de riz, la Task-force coordonnera et supervisera la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'actions.

- **Projets et programmes**

La mise en œuvre de la SNDR II se fera à travers les actions des projets et programmes de l'Etat et de ses partenaires en cohérence avec le plan d'actions triennal glissant.

- **Plan de communication**

Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre en vue de renforcer la visibilité et une meilleure appropriation de la SNDR II par les différents acteurs intervenant dans la filière. Aussi, les activités de communications devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la stratégie envers les populations bénéficiaires.

3.1.6. Les acteurs de mise en œuvre

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la SNDR II. Il s'agit de l'Etat, les collectivités territoriales ; les acteurs privés (organisations professionnelles/ interprofessionnelles), les partenaires techniques et financiers.

Le Ministère en charge de l'agriculture : il est l'encrage institutionnel de la SNDR II. A travers ses services techniques au niveau central et déconcentré, le ministère en charge de l'agriculture prendra les dispositions nécessaires pour créer les conditions favorables aux activités de mise en œuvre et de pilotage de la SNDR II. Il s'agit de la réalisation des réformes et investissements structurants notamment en matière d'aménagements de bas-fonds et de périmètres irrigués, de la mécanisation rizicole, de renforcement du cadre réglementaire, d'application du code des investissements Agro Sylvo Pastoral Halieutique et Faunique (CI-ASPHF) en collaboration avec les ministères en charge des finances, et du commerce. Aussi, pour fédérer les différentes interventions dans la filière, il sera créé l'Office de Riz du Burkina Faso (ORBF).

Le Ministère en charge de l'économie et des finances : ce département ministériel assure la tutelle financière de la SNDR II. Il contribue à la mobilisation des ressources financières et le suivi de la gestion.

Le Ministère en charge du commerce et de l'industrie : il va créer les conditions favorables à l'éclosion d'un tissu d'entreprises de transformation semi-industrielle et industrielle dans la filière; l'accroissement des parts du riz du Burkina dans les marchés institutionnels; la création d'un label pour le riz du Burkina; l'application du Code d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique en synergie avec le ministère en charge de l'agriculture.

Le Ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation : son rôle est de développer de nouvelles technologies qui répondent aux besoins des acteurs et qui s'adaptent aux conditions agro-climatiques dans un contexte de changements climatiques. Il assure également le développement des technologies innovantes pour améliorer les performances du maillon transformation du riz du Burkina.

Le Ministère en charge de l'environnement : son rôle est d'accompagner à la réalisation des activités prévues dans le cadre de la SNDRII notamment dans le volet évaluation et mise en œuvre des aspects environnementaux conformément aux dispositions du code de l'environnement.

D'autres ministères seront également mis à contribution selon les centres intérêt qui seront envisagés. Il s'agit notamment du Ministère en charge de la femme, le Ministère en charge de la jeunesse, le Ministère en charge de l'énergie, le Ministère en charge des infrastructures et le Ministère en charge de l'eau.

Les collectivités territoriales : elles ont pour rôle de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans opérationnels et d'investissements à travers les Plans Communaux ou Régionaux de Développement (PCD et PRD). Elles contribueront à la mobilisation des ressources pour le financement des projets, à la formation et à l'appui conseil des différents acteurs, à l'accompagnement des projets et programmes intervenant dans le domaine et à la sécurisation foncière des investissements réalisés. Elles produiront également des données statistiques pour le suivi de la stratégie.

Les acteurs privés et les bénéficiaires directs : il s'agit des producteurs, des transformateurs, des commerçants, des prestataires de services et de leurs organisations professionnelles et/ou interprofessionnelles. Ils participent à la mise en œuvre des activités de la SNDR II à travers le financement de certains projets, leur participation aux mécanismes de concertation et le suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs mèneront des actions de formation-appui-conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et des plaidoyers.

Les partenaires techniques et financiers : ce groupe d'acteurs est constitué des agences de la coopération bilatérale et multilatérale, des Organisations intergouvernementales (OIG) régionales et des Organisations non gouvernementales (ONG), internationales ou nationales, partenaires privilégiés de la SNDR II. Ils contribueront à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre et au pilotage et à l'assistance technique de la mise en œuvre de la stratégie. Ils participeront aux concertations avec les différents acteurs et au suivi-évaluation.

3.2. Le mécanisme de suivi et d'évaluation et gestion des savoirs

Un mécanisme de suivi évaluation et de gestion des savoirs efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant.

Le mécanisme de suivi-évaluation et de gestion des savoirs de la mise en œuvre de la SNDR II est assuré par l'Office du riz. Il est chargé de collecter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur les résultats atteints et l'utilisation des ressources.

La SNDR II fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée tous les trois ans pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des organes et examiner l'atteinte des objectifs par rapport aux cibles fixées. Cette évaluation permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances de la filière. Quant à l'évaluation finale, elle interviendra à la fin de la mise en œuvre et permettra de mesurer les performances de la filière. Ces évaluations peuvent être internes ou externes.
Pour la conduite de l'évaluation interne, elle sera réalisée par la DGESS/MAAH. Quant aux évaluations externes, elles seront faites par la CARD ou toute autre expertise indépendante sous la supervision de l'Office du riz qui est l'organe chargé du pilotage et du suivi du processus.

3.3. Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace de la SNDR II, il sera développé sous la responsabilité l'Office du riz, un cadre de mesure de rendement, le registre de risque et un plan de travail et de budget annuel.
En plus de ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la SNDR II.

3.4. Le cadre organisationnel

Pour l'opérationnalisation de la SNDR II et ses plans d'actions, il sera mis en place « l'Office du Riz du Burkina Faso» dont le rôle sera de coordonner la mise en œuvre de toutes les actions dans le domaine du riz. Dans la gouvernance de la SNDR II, le cadre institutionnel est composé :

- Le ministère en charge de l'agriculture représentant l'état assure la maitrise d'ouvrage ;
- L'office du riz assurera la maitrise d'ouvrage délégué ;
- L'interprofession représentera l'ensemble des acteurs.

3.5. Le mécanisme de financement

La mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes. Pour ce faire, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel. Toutefois, les autres formes de financement, tels que le Partenariat public privé (PPP), la mutualisation des ressources, les conventions et accords de financement des projets/programmes, et les sources de financement internes (contributions des bénéficiaires) pourront être utilisées pour la réalisation de certaines opérations.

Les modalités de mobilisation et de gestion des financements spécifiques régies par les textes de lois devront être respectées.

Le financement de la stratégie sera assuré par les acteurs suivants :

- **L'Etat**

Il intervient dans le financement de la stratégie à travers les allocations budgétaires. La contribution de l'Etat se fera sous forme de financement direct des investissements structurants, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets/programmes et des dépenses régulières de la filière riz. Pour le financement des activités des acteurs de la filière riz, l'Etat prendra les dispositions pour faciliter l'accès aux crédits auprès des institutions de financement. Il soutiendra le plaidoyer des acteurs auprès des PTFs pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès au crédit.

- **Les Partenaires techniques et financiers**

Les interventions des PTF se feront sous forme d'assistance technique, d'appui budgétaire sectoriel, de paniers communs et de financement de projets et programmes. En outre, certaines interventions des PTF pourraient provenir des opportunités de financement au niveau international telles que les financements innovants.

- **Les ONG et Associations de développement**

Elles participeront au financement de la mise en œuvre de la stratégie sous différentes formes qui leurs sont appropriées, mais en convergence avec les principes directeurs de la stratégie.

- **Les communautés à la base**

En tant que bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre de la stratégie, elles participeront au financement de la stratégie sous différentes formes (nature ou espèce).

- **Le secteur privé**

Les opérateurs privés nationaux comme internationaux intervenant dans la filière constituent une source de financement et d'offre de services importantes pour la réalisation de certains types d'investissements. Le Partenariat public privé (PPP) constituera à cet effet un outil privilégié de mise en œuvre des actions de la stratégie. Les interventions des investisseurs privés sont attendues davantage dans le financement des investissements structurants. En outre, les banques et institutions de micro-finance devront mettre en œuvre une politique de crédit adaptée aux besoins des acteurs de la filière.

PARTIE IV :
L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la deuxième génération de la Stratégie nationale de développement de la riziculture, va s'appuyer sur les acquis et les leçons tirées de la première génération. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques qui pourraient survenir et de prendre en compte les mesures correctives qui s'imposent pour l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue donnent un niveau marginal de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats. Le tableau N°XX fait la synthèse de l'analyse des risques identifiés et les mesures d'atténuation.

4.1. L'instabilité sociopolitique et la mauvaise gouvernance

La dégradation du contexte sociopolitique est un risque qui peut compromettre la réussite de la SNDRII. La stabilité du contexte sociopolitique est déterminante pour la participation des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et des investisseurs privés. La promotion de la bonne gouvernance, basée sur le principe de la subsidiarité, le respect des procédures de gestion administrative et financière, la mise en place d'un système d'audit et de contrôle permanent, l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers devront permettre de réduire les risques des écarts de gestion budgétaire.

4.2. L'insécurité civile

Le Burkina Faso fait face actuellement à la menace des mouvements terroristes et à l'insécurité qui entravent la mise en œuvre des activités dans les zones à risque. La sécurisation des personnes et des biens est donc une condition indispensable au succès de la mise en œuvre de la stratégie.
Il importe alors de veiller au renforcement du dialogue social, des capacités de renseignement et d'interventions des forces de défense et de sécurité, de la coopération militaire et sécuritaire, tant au niveau national que sous régional tout en poursuivant les actions de développement.

1.3. Les aléas climatiques et risques environnementaux

Le secteur agricole est vulnérable aux effets du changement climatique. Les impacts négatifs de ce dernier sur les secteurs de l'environnement et des ressources en eau sont de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie.
Il est nécessaire que les autorités nationales et les autres acteurs de la filière riz accordent une grande importance aux questions liées au changement climatique. Il s'agit particulièrement de renforcer les systèmes d'information et les capacités d'adaptation au changement climatique.

Dans un contexte de changement climatique, il s'avère impérieux de veiller au respect de l'environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable à la filière. Des études d'impacts environnementales et sociales doivent être menées avant toute

action d'envergure, notamment les aménagements et des mesures d'atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d'instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle sur les sites déjà aménagés, afin de prévenir les problèmes environnementaux.

4.4. La faible mobilisation des ressources financières.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières importantes. La faible mobilisation des ressources aussi bien nationale qu'internationale pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie. La contribution du budget de l'Etat ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de la stratégie qui sont énormes. Egalement, les contributions des PTF sont fortement tributaires de l'environnement économique international marqué parfois par des crises socio-économiques et financières.

Il importe donc de développer des stratégies de financement efficaces et durables tels que les PPP, les financements populaires ainsi que la diversification des sources de financement externe. Une réflexion doit être menée pour explorer les sources de financement innovant possible (taxe sur le riz importé par exemple, Matching Fund, etc.).

4.5. L'insécurité foncière

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements. L'application de la loi sur le foncier à travers ses textes d'application est une condition à la sécurisation des producteurs rizicoles. Elle contribuera à la sécurisation foncière et la promotion des investissements pour l'intensification de la production rizicole. Il est donc nécessaire de vulgariser la loi et les textes d'applications sur le foncier rural et de veiller à leur application rigoureuse.

4.6. La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes :

La mise œuvre de la SNDRII fait intervenir l'ensemble des acteurs du monde rural. De ce fait la communication s'avère indispensable afin que toutes les parties prenantes se l'approprient. Bien que le processus de son élaboration soit participatif, la stratégie gagnerait à disposer d'un plan de communication pour sa diffusion et son appropriation à tous les niveaux.

4.7. Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants :

Le développement rural passe par la réalisation des infrastructures de production et de soutien à la production qui vont contribuer durablement au développement de la riziculture. Ces infrastructures qui devront répondre non seulement aux besoins des populations mais aussi avoir une longue durée de vie devront être faites selon les normes techniques. De ce fait, leur construction dans laquelle interviennent activement les entreprises privées doit être suivie avec rigueur par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.

4.8. La non-prise en compte de l'aspect genre

En raison de la forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture, leur implication à la mise en œuvre de la SNDR II est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Ainsi, ils doivent être étroitement impliqués dans toutes les actions. Des actions ciblées en faveur des femmes et des jeunes s'avèrent donc nécessaire pour plus d'impacts positifs de leur part.

4.9. L'enclavement des sites de production

Le développement des voies d'accès aux sites de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d'accès.

Tableau XX : Tableau des risques

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciations
Instabilité sociopolitique et mauvaise gouvernance	Promotion de la bonne gouvernance.	M
Insécurité civile[5]	- Renforcer les capacités de renseignement et d'interventions des forces de défense et de sécurité et de la coopération militaire et sécuritaire ; - Promouvoir le dialogue social ; - Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées	S
Les aléas climatiques et risques environnementaux	- Renforcer les systèmes d'information et d'alerte précoce; - renforcer les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs au changement climatique ;	M
Faible mobilisation des ressources financières	- Développer des stratégies de financement efficace et durable tels que les PPP, les financements populaires ; - diversifier les sources de financement ; - mener une étude pour explorer les sources de financement innovant possible.	M
Insécurité foncière	- Poursuivre la vulgarisation et l'application de la loi sur le foncier rural ; - agir en faveur de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre ; - réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements.	N

5 Par opposition à l'insécurité alimentaire

La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes	- Disposer d'un plan de communication pour la diffusion de la SNDR II et son appropriation par toutes les parties prenantes ; - avoir une approche flexible pour la prise en compte des préoccupations des acteurs.	N
Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants	- Rigueur dans le choix des prestataires ; - un suivi rigoureux par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.	N
Non-prise en compte de l'aspect genre	- Respect du quota genre - subventions spécifiques en faveur des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.	N
Enclavement des sites de production	- Construction ou la réhabilitation des voies d'accès	M
Total		M

Légende : N : négligeable ; M : marginale ; S : substantielle ; H : haut.

4.10. Impact et durabilité

4.10.1. Impact

La mise en œuvre de la stratégie aura des impacts positifs dans le développement socio-économique du pays.

Sur le plan économique avec la stratégie on notera une augmentation de la contribution de la filière riz dans la création de richesse qui passera de 0,3% (8 milliards F.CFA) à 4% (500 milliards F.CFA) du PIB. De plus, la mise en œuvre de la SNDR II permettra de couvrir les besoins de consommation de riz de l'ordre de 89 % en 2025 et de 122 % à l'horizon 2030 et permettra d'améliorer la balance commerciale en réduisant les importations. Par ailleurs, le secteur privé sera fortement impliqué et 2 009 nouvelles entreprises de transformation seront créées en plus de celles déjà existantes et contribueront à la réduction de la pauvreté, à une croissance forte et inclusive de l'économie nationale et à l'élargissement de l'assiette fiscale. En plus, près de 420 000 nouveaux emplois seront créés dans la filière au profit majoritairement des jeunes et des femmes soit près de 1/5 des nouvelles demandes d'emploi par an. Avec ces emplois crées au profit des jeunes, il y aura un impact sur la réduction du nombre de jeunes qui s'adonnent à l'immigration clandestine ou qui pourraient être tenté de rejoindre les rangs des terroristes. A côté de ces nouveaux emplois, il est attendu la consolidation de 2 300 000 emplois existants dans la filière correspondant aux riziculteurs.

Sur le plan social, les mesures visant à octroyer au moins 30% des superficies aménagées aux femmes et surtout la promotion de l'étuvage qui est un domaine d'excellence des femmes rurales permettra à celles-ci d'augmenter leurs revenus et ainsi améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de base. D'un autre côté, la mise en œuvre de la stratégie permettra de créer de petites et moyennes entreprises communautaires et familiales qui auront pour impact d'améliorer directement leurs revenus et également ceux des autres acteurs de la chaine de valeur riz.

Pour ce qui est de l'impact environnemental, la mise aux normes des unités de transformation, l'utilisation des bonnes pratiques, des énergies renouvelables et des équipements faiblement énergétivores vont contribuer à réduire la facture énergétique, l'empreinte carbone et à la préservation de l'environnement.

4.10.2. Durabilité

La stratégie retenue pour une durabilité des actions mises en œuvre repose principalement sur : (i) la concentration de l'Etat sur son rôle régalien, (ii) une plus grande implication du secteur privé dans la chaine de valeur riz et (iii) une approche par la demande sous-tendue par une contractualisation des acteurs de la filière.

La durabilité de la gestion des infrastructures hydro-agricoles repose sur le principe de subsidiarité. La figure ci-dessous donne la vision en matière de gestion durable et participative des infrastructures hydro-agricoles :

Figure 2: Mécanisme de gestion durable et participative des infrastructures hydro-agricoles

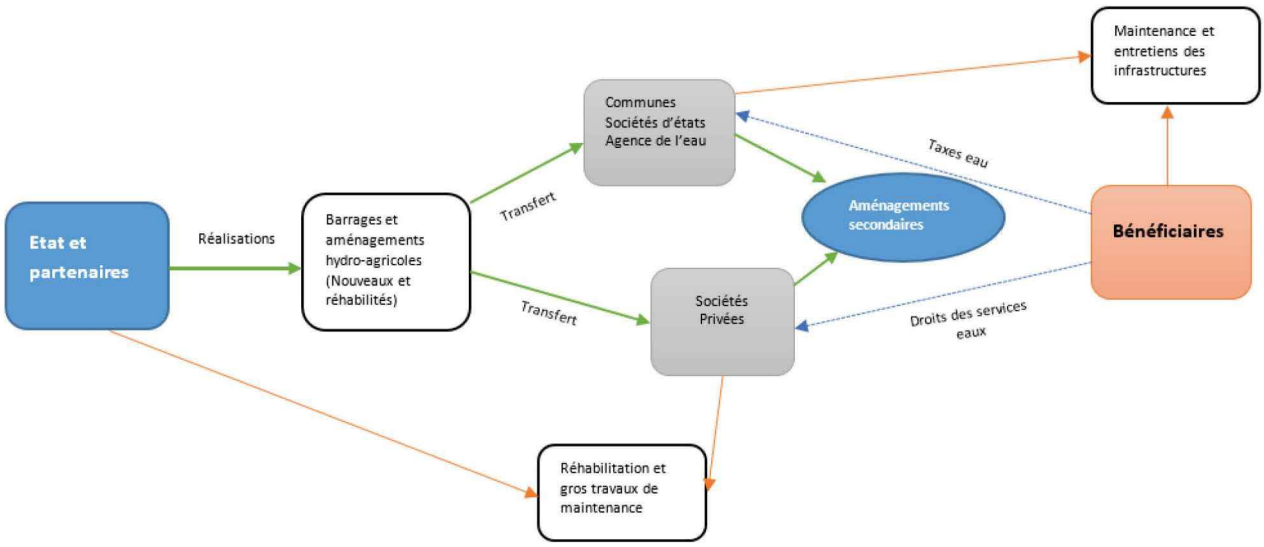

Le financement de l'accès aux intrants se fera essentiellement dans une logique de partage des risques en interconnectant tous les acteurs à savoir les institutions de financement, les producteurs, les transformateurs et les commerçants. Le transformateur sera au centre du mécanisme de financement. A cet effet, il devra signer des contrats avec les producteurs et les commerçants et être en relation avec les institutions financières. Le Gouvernement continuera à accompagner les acteurs pour l'accès aux intrants. Le mécanisme est illustré, comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 3: Mécanisme de financement durable des intrants

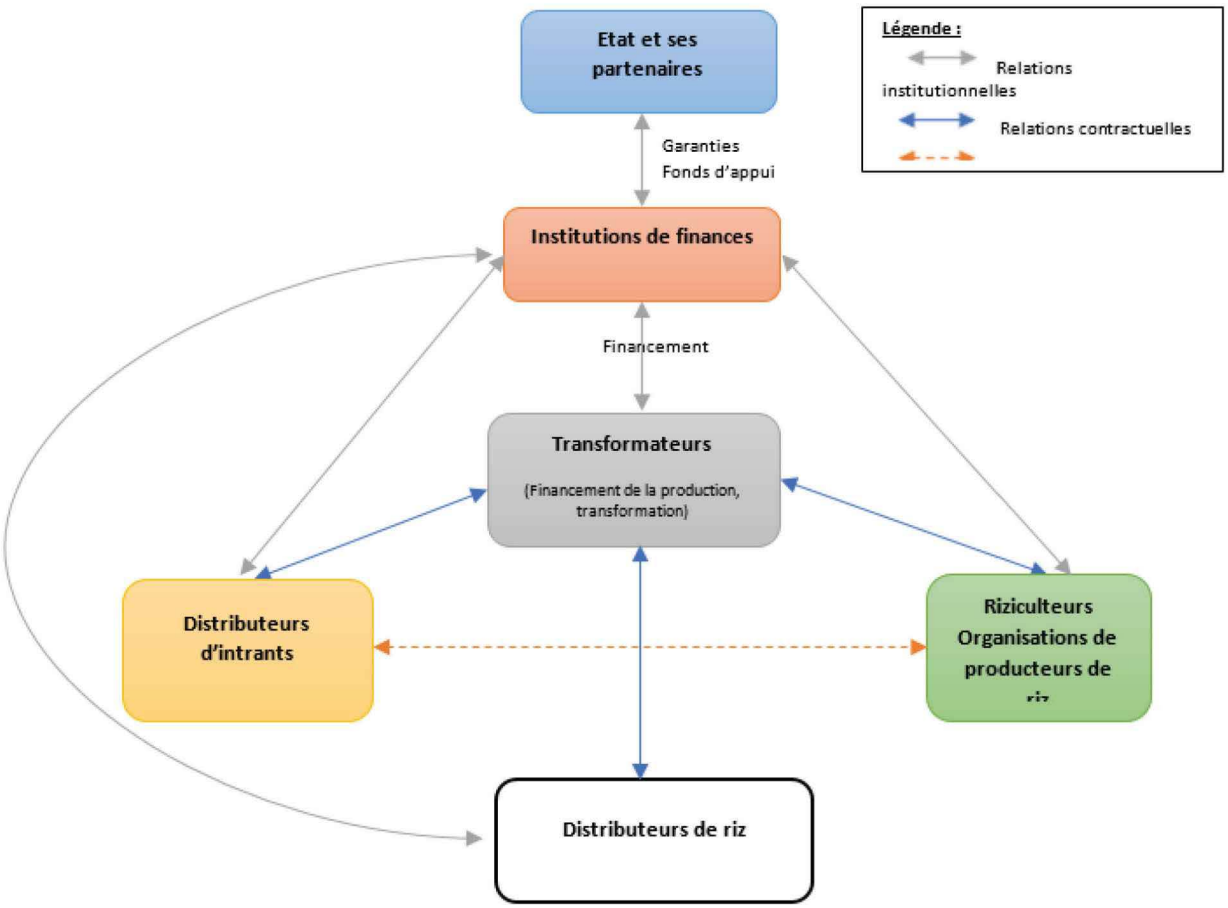

Figure 4: Mécanisme de promotion de la mécanisation rizicole

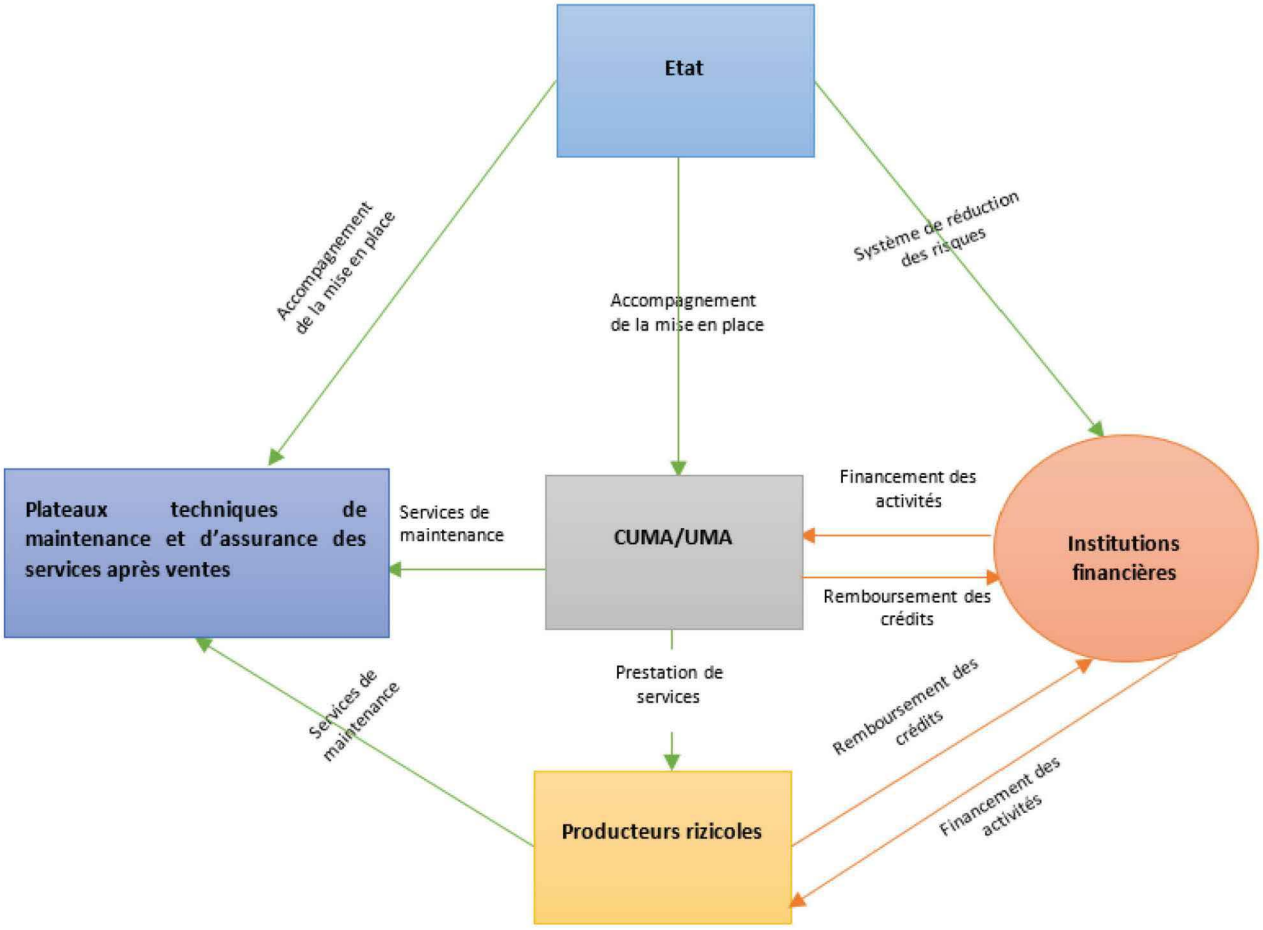

S'agissant de l'acquisition des équipements tant pour la modernisation de la production que pour la transformation, il sera d'une part promu l'accès aux équipements à travers les services ou le crédit. D'autre part, il sera procédé au renforcement des capacités techniques et managériales des personnes en charge de la gestion des équipements comme montré dans la figure ci-dessous :

Figure 5: Mécanisme de facilitation de l'accès aux équipements et aux prestations

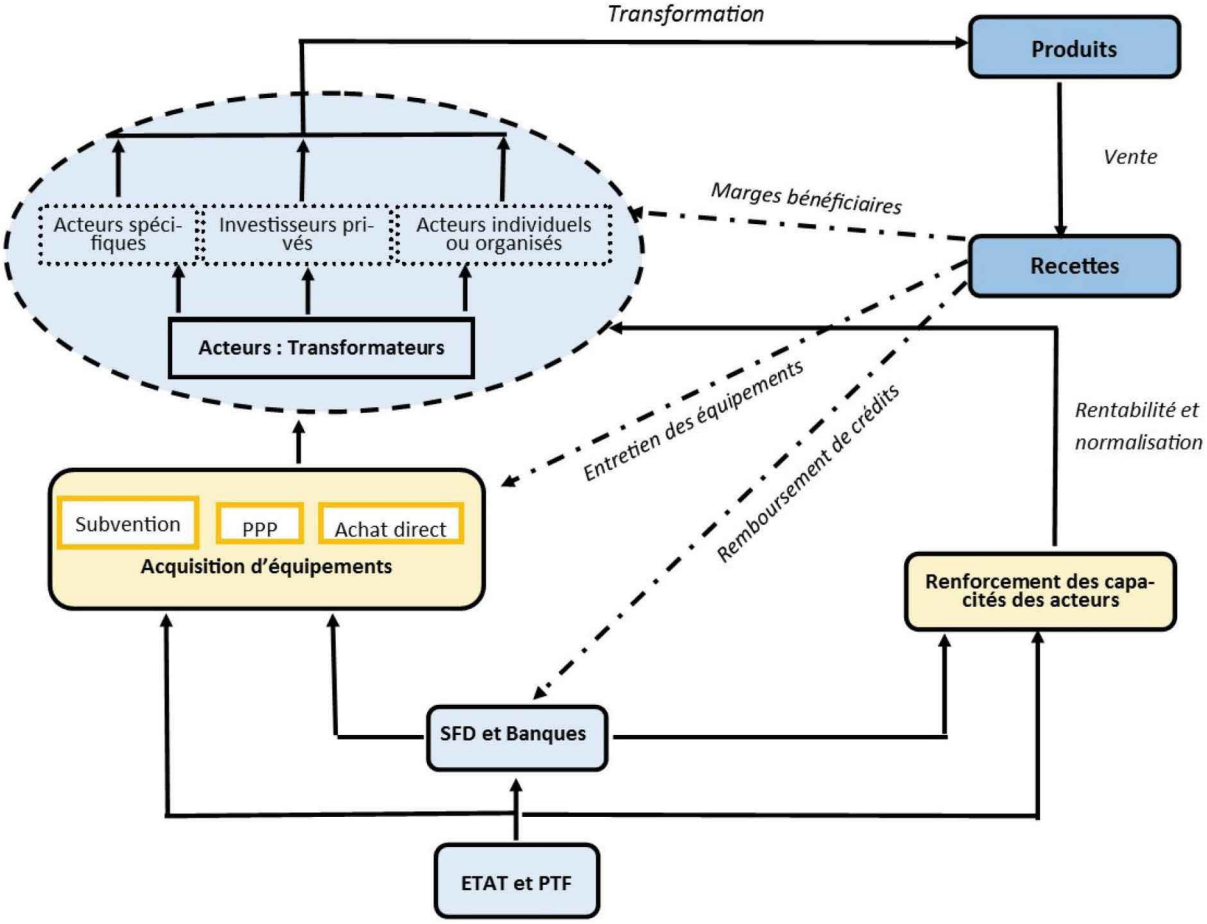

Figure 6: Mécanisme de gestion durable des semences

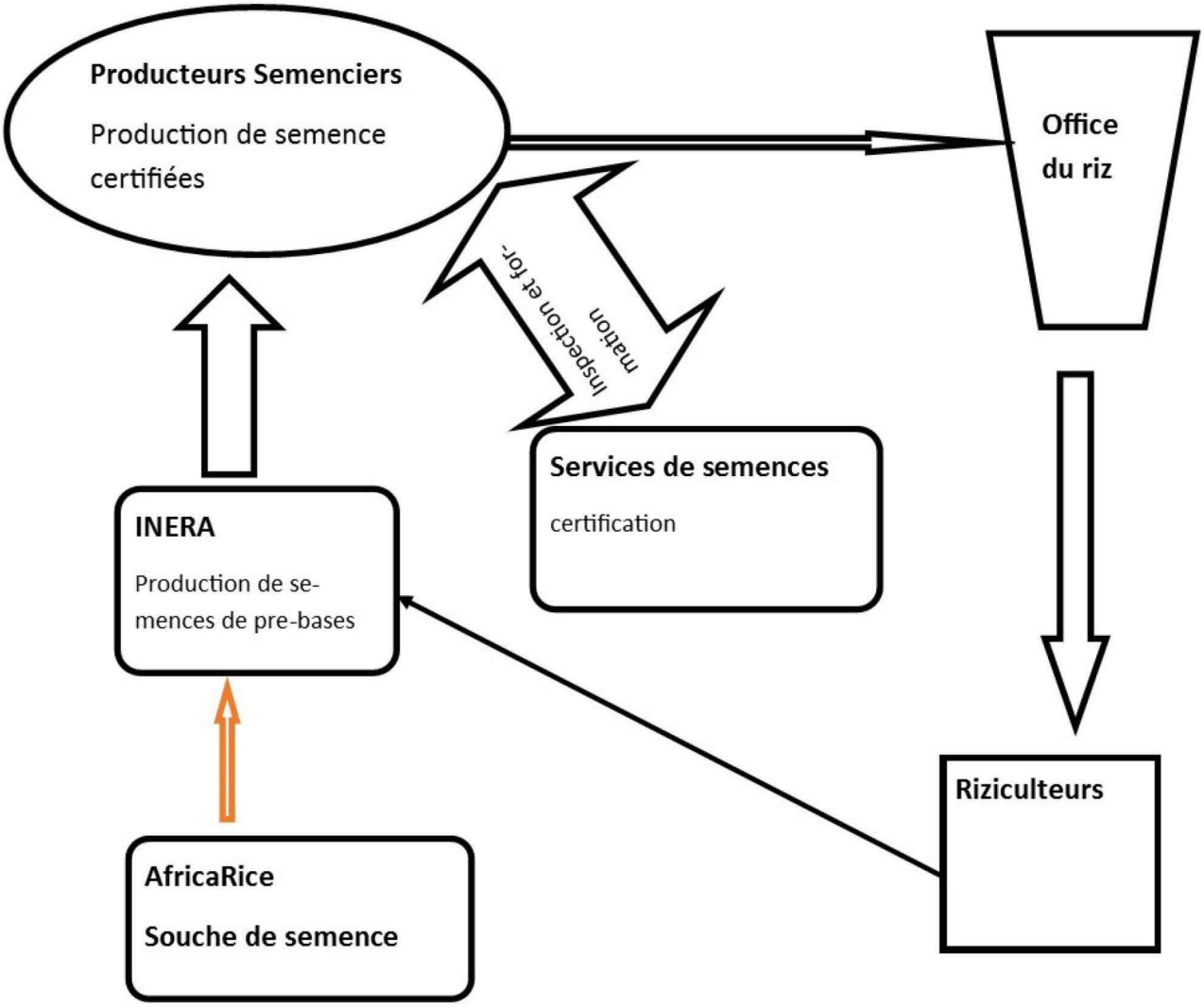

CONCLUSION

L'élaboration du Document de la deuxième génération de la Stratégie de Développement de la Riziculture traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et de faire de la riziculture un des leviers certains pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays qui dispose d'un potentiel rizicole important. La SNDR II se veut le cadre fédérateur de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation de ce potentiel pour la riziculture.

La stratégie prévoit la production de près de 3 millions de tonne de paddy à l'horizon 2030. Pour ce faire, il sera procédé à la production de paddy sur 316 025 ha dont 119 417ha en maitrise totale de l'eau, 196 608 ha de bas-fonds en maitrise partielle d'eau et 1 113 991ha seront emblavés en riz pluvial strict dans les exploitations familiales. Il sera également promu la modernisation et l'intensification des systèmes de production à travers l'octroi de 20 200 tonnes de semences certifiées, 94 000 tonnes d'engrais minéraux, 2 500 000 tonnes de fumure organique, la création de CUMA et de UMA en fonction de l'envergure des sites de production et besoins évalués. La production de paddy sera transformée grâce à l'implantation de plus 1 000 unités de décorticage. Pour terminer le circuit de distribution et de commercialisation sera amélioré à travers l'appui à la réalisation d'infrastructures de commercialisation, la mise à norme des infrastructures de stockage, la définition d'un label de riz et la mise en œuvre d'une meilleure approche de maillage des zones de production de paddy.

Les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue du Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs à tous les niveaux d'une part, et l'engagement des investisseurs privés dans la filière d'autre part, sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

BIBLIOGRAPHIE

AFRICARICE. (2013). Quelles perspectives pour un marché régional du riz ? Vers une politique commerciale régionale conforme aux objectifs de développement et de sécurité alimentaire.

CAPES, 2005, Les groupements villageois : un regard critique sur des organisations d'économie sociale en voie de disparition au Burkina Faso, Burkina Faso 26 p

DGESS, 2015. Résultats définitifs de la campagne résultats définitifs de la campagne résultats 2014 /2015 et perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle. Ouagadougou, Burkina Faso 73 p

DGESS/MAAH, 2017, Enquête permanente agricole. Rapport d'étude, Burkina Faso, 55 p

DGESS/MAAH, 2018, Enquête permanente agricole. Rapport d'étude, Burkina Faso, 55 p

GIZ-PDA, CIR-B, 2015, cartographie des points de vente de riz du Burkina, Burkina Faso 4 p

SP/CPSA, 2016, Programme national du secteur rural. Rapport d'étude, Burkina Faso, 86 p

UE, UNPRB, VECO West Africa, 2014, le marché institutionnel des produits du riz (Riz Paddy, Riz Blanc et riz étuve), Burkina Faso 40 p

UEMOA, 2011, Etude sur la mise en place d'un dispositif régional de renforcement et de coordination des stocks nationaux de sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. Rapport d'étude, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 48p

UNERIZ, 2013, Capitalisation des meilleures pratiques et expériences d'approvisionnement en riz paddy des femmes étuveuses au Burkina Faso. Rapport d'étude, Union nationale de l'étuveuse de riz, 47p

Wopereis et al. 2009. Participatory Learning and Action Research (PLAR) for Integrated Rice Management (IRM) in Inland Valleys of Sub-Saharan Africa: Technical Manual. WARDA Training Series. Cotonou, Benin: Africa Rice Center. 128 p

ANNEXES

Annexes 1 : Synergie entre la SNDR et les ODD

Objectifs de développement durable (ODD)	Cible des ODD	Liens avec le SNDR II
1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Enrayer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici 2030 (cibler ceux qui vivent dans des situations de vulnérabilité)	La SNDR II veut assurer des revenus substantiels aux acteurs de la filière à travers l'accroissement de la production
2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires	La création de nouveaux supports de production (aménagement périmètres irrigués et bas-fonds …) et la promotion des intrants et équipements agricoles performants au profit des producteurs
	Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production	La promotion d'une agriculture durable à travers la gestion intégrée de la fertilisation des sols à usage rizicole associée à la promotion des intrants et équipements agricoles performants
5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Passer de 30% à 40% dans l'attribution des superficies aménagées des bas-fonds et des périmètres irrigués aux femmes et aux jeunes à l'horizon 2023.
	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Renforcer le leadership de l'UNERIZ constituée essentiellement de femmes au sein du CIR-B
7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Accroître la part (80%) des énergies renouvelables dans l'étuvage du riz à l'horizon 2023.
8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation	La SNDR II va contribuer à créer 7000 emplois décents par an soit un total 35 000emploi sur les 5 années de sa mise en œuvre. Soit X% de jeunes et Y% de femmes.

Objectifs de développement durable (ODD)	Cible des ODD	Liens avec le SNDR II
9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	La SNDRII vise la mise aux normes des unités existantes, faciliter l'accès des acteurs aux nouvelles unités de transformation et aux infrastructures de production et de stockage, améliorer le rendement. Les nouvelles technologies à travers la recherche seront promues pour améliorer la qualité du produit fini dédié à la consommation. L'accroissement de la production alimentera les unités industrielles et semi-industrielles
	Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente	
	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication	
	Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologique	
	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi	
	Accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables	
12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	La promotion d'une agriculture durable en adoptant les bonnes pratiques agricoles en matière de riziculture notamment l'utilisation raisonnée des pesticides, la priorisation des engrais organiques
	Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	La communication mettra un accent particulier sur la sensibilisation des acteurs en ce qui concerne les normes dans tous les maillons de la filière riz

Annexes 2 : Synergie entre la SNDR et le PDDAA

Axes stratégiques PDDAA	Lignes d'actions / objectifs	Liens SNDR II
Niveau1 : contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif	Création de richesses	L'accroissement de la production visée permettra de réduire les importations avec une amélioration de la balance commerciale agricole toute chose qui favorisera l'accroissement de la part du PIB agricole dans le PIB global
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	L'accroissement de la production du riz national visé par la SNDR II va contribuer à couvrir les besoins alimentaires de la population et améliorer le taux de couverture céréalier de la population. La mise en œuvre de la stratégie devrait permettre de couvrir les 2/3 des besoins des populations en riz.
	Opportunités économiques, élimination de la pauvreté et prospérité partagé	La SNDR II va contribuer à créer au moins 7 000 emplois/an soit un total 35 000 emplois sur les 5 années de sa mise en œuvre. Soit X% de jeunes et Y% de femmes.
Niveau 2 – Transformation agricole et croissance agricole inclusive et durable	Production et productivité agricoles accrues	La SNDR va accroitre le taux d'approvisionnement des industries de transformation du riz qui permettra d'améliorer la valeur ajoutée de filière.
Niveau 3 – Renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats	Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture	L'Etat et ses partenaires s'engagent à travers la mise en œuvre de la SNDR II à accroître les investissements structurants dans le secteur agricole à travers l'aménagement de 35 000 ha de bas-fonds et 11 645 ha de périmètre irrigué.

Annexes 3 : Synergie entre la SNDR et l'ECOWAP

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR II
1 : assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine et la qualité sanitaire des produits,	Garantir la souveraineté alimentaire de la région.	Améliorer la production du riz face aux effets des changements climatiques et à la croissance démographique
2-réduire la dépendance vis-à-vis des importations.	Accorder la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales.	Couvrir les 2/3 des besoins nationaux en riz national.
3- favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux	Améliorer les revenus de la population agricole	• mettre en place un circuit de distribution de proximité • appuyer la mise aux normes des infrastructures de commercialisation • interconnecter les marchés
4 Assurer une intensification des systèmes de production	Assurer une croissance de la production tout en valorisant et en préservant les ressources naturelles et la biodiversité	La prise en compte de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des activités (aménagement des bas-fonds, transformation du riz)

Annexes 4 : Synergie entre la SNDR et le PNDES

Axes stratégiques	Lignes actions/objectifs	SNDRII
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	Augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole totale	Réaliser de nouveaux périmètres irrigués
	Augmenter le taux de couverture des besoins céréaliers de la population	Accroitre la production du riz à 2/3 des besoins de riz de la population
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	
	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	Accroitre la production du riz à 2/3 des besoins de consommation de la population ; Produire du paddy apte à l'usinage ; Approvisionner les unités industrielles et semi-industrielles en riz de qualité et en quantité
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes 45%	Sécuriser les sites aménagés à travers l'immatriculation des sites aménagés
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	La mise à disposition de nouvelles parcelles de production aux acteurs ; La mise à disposition de nouvelles unités de transformation aux acteurs ; Susciter la création des unités de transformation par les acteurs
	Réduire la proportion des ménages vulnérables structurels	Réaliser de nouveaux périmètres irrigués et des bas-fonds

Annexes 5 : Cohérence entre la SNDR et la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale 2017-2026

Axes stratégique	Ligne directrice	Liens avec le SNDR II
Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables	accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes	- Promotion d'une bonne fertilité des sols ; - respect des itinéraires technique de production ; - augmentation des périmètres irrigués et des bas-fonds ; - promotion du riz pluvial strict ; - appui en matériel de mécanisation des opérations de post-récolte.
	contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	- accroitre le taux de couverture des besoins en riz à travers l'augmentation de la production de riz;
Axe 2 : Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et accès aux marchés	développer les chaînes de valeurs des filières	- l'organisation des acteurs selon les textes et lois en vigueur ; - formation professionnelle de qualité des acteurs selon les besoins du secteur ; - amélioration de la transformation à travers la mise en place d'unité de transformation performante.
Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles	Préserver et protéger durablement les ressources forestières	- l'implication des services de l'environnement dans le processus d'aménagement ; - l'élaboration des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)
	disponibilité de l'eau à des fins de productions agricole	- promotion des aménagements ; - promotion des ouvrages de mobilisation des eaux pluviales.

Annexes 6 : Cohérence entre la SNDR et le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) 2016-2020

Axes stratégique	Ligne d'action	Liens avec le SNDR II
Axe 1 Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables	Accroitre durablement et diversifier l'offre nationale des produits agricoles	- accroitre la production du riz
	contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables	- augmenter le niveau des stocks d'intervention et les stocks de sécurité alimentaires.
Axe 2 Accès aux marchés, compétitivités des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques	Promouvoir le développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles	- l'amélioration des revenus des acteurs de la filière riz - l'amélioration de la compétitivité du riz à travers la réduction des coûts de production et la fixation d'un prix rémunérateur
Axe 3 Gouvernance environnementale, promotion du développement durable et gestion des ressources naturelles	Renforcer les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement en vue d'un développement durable	- l'élaboration et la mise en œuvre des plan de gestion environnementale et sociales (PEGES)
Axe 5: Renforcement du capital humain dans le secteur rural	Contribuer à la sécurisation foncière, à l'organisation et à la formation professionnelle des producteurs	- formation continue des producteurs - l'organisation des producteurs suivant l'acte uniforme OHADA - sensibilisation des producteurs sur le foncier

Annexes 7 : Cohérence entre la SNDR et la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR II
1 : l'augmentation durable des disponibilités alimentaires ;	La maîtrise des ressources en eau, l'intensification durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs	Amélioration la production face aux effets des CC et à la croissance démographique. A travers la maitrise de l'eau, les intrants et le facteur travail
2 : l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires ;	L'accroissement des infrastructures de transport, de stockage, de transformation, de commercialisation et le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires.	promotion de l'industrialisation, la commercialisation, la compétitivité et l'implication du secteur privé dans la CVR à travers : la promotion d'un système de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité l'appui à la commercialisation du paddy l'appui à la compétitivité du riz produit localement
3 : l'amélioration de l'état nutritionnel des populations	L'amélioration de la diversité alimentaire des ménages, la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base	la promotion d'un système de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité
4 : le renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	promouvoir la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables et renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.	Amélioration la production face aux effets des CC et à la croissance démographique
5 : le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	l'amélioration de la collaboration intersectorielle, l'amélioration de la gouvernance politique et institutionnelle et celle de la gouvernance financière	

Annexes 8 : Cohérence entre la SNDR et la Stratégie de développement des filières agricoles (SDFA)

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR II
1 : Structuration des filières agricoles et amélioration de l'environnement institutionnel	- l'organisation des acteurs à la base ; - le renforcement des organisations faitières et des sociétés coopératives ; - la conformité des textes des organisations faitières et des sociétés coopératives existantes aux textes réglementaires en vigueur ; - la création des organisations faitières et des sociétés coopératives ; - la mise en place d'interprofessions ; - la mise en place de cadres de concertation des acteurs directs et indirects des filières ; - la mise en place de plateforme « chaîne de valeurs » par produit au niveau local (communes, provinces).	- appuyer la mise en place des organisations des différents maillons de la filière riz. - Appuyer l'interprofession
2- Renforcement des capacités techniques des acteurs des filières	- le renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles ; - le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires ; - l'appui à l'acquisition et à l'utilisation des nouvelles technologies de production et de post-récolte ; - l'appui à la mise en place de plans de communication	• renforcement des capacités des acteurs des différents maillons de la filière riz • appui à l'amélioration des capacités opérationnelles des différents acteurs

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR II
Amélioration de la commercialisation des produits agricoles	- l'amélioration du circuit de commercialisation des produits agricoles ; cette amélioration peut se faire à travers la création de comptoirs d'achat pour éviter les ventes bord champ et la fixation anarchique des prix. Par ailleurs, il faut promouvoir l'utilisation d'unités de mesure standard pour la vente des produits agricoles, l'accès aux marchés extérieurs régionaux et internationaux ; - l'amélioration et l'adaptation des produits aux exigences des marchés ; - l'appui à l'organisation des foires et journées promotionnelles ; - l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles. Les systèmes d'informations sur les marchés (SIM) portent surtout sur les cultures vivrières. Ils doivent être étendus à l'ensemble des produits des filières porteuses notamment les fruits et légumes ; - la mise en place de cellule de veille commerciale des filières agricoles.	Appuyer la compétitivité du riz produit localement - réduire les coûts de production - assurer un prix rémunérateur Appuyer la commercialisation du paddy - mettre en place un circuit de distribution de proximité - appuyer la mise aux normes des infrastructures de commercialisation - interconnecter les marchés

Annexes 9 : Situation de référence 2017

Zone de cultures	%	2 017		
		Hectares	Rdt (t/ha)	Production (t)
Plaines irriguées et bas-fonds aménagé		57397	3,214	184460
Bas fond non aménagés		81279	1.3	108019
Riz pluvial (autre terre)		26430	1,3	33088
TOTAL				

Annexes 10: Cadre logique

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
Objectif global	*Indicateur d'impact*		
Satisfaire la demande en riz du pays et augmenter les revenus des acteurs par une production nationale compétitive et durable	*Taux de couverture des besoins en riz par la production national;*	*Rapport EPA*	
	Niveau d'augmentation des revenus des acteurs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Réduction des importations du riz	*Rapport APEX, Rapport douane*	
Objectifs spécifiques	*Indicateurs d'effets*		
Augmenter durablement la productivité et la production du riz, dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique	*Niveau des rendements du riz à l'hectare dans les bas-fonds*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses :* *- Bonnes conditions pluviométriques* *Risques :* *- Risque de pénurie d'eau et d'inondations* *- Invasion des ravageurs*
	Taux d'adoption de bonnes pratiques par maillon	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses* *Bonne adhésion/ participation et collaboration des acteurs et bénéficiaires* *Risques* *- Faible adhésion des bénéficiaires*
	Part des productions irriguées dans la production agricole totale	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses* *Bonne adhésion/ participation et collaboration des acteurs et bénéficiaires* *Risques* *- Faible adhésion des bénéficiaires* *-Défaillance des prestataires*

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
Résultats attendus	*Indicateurs de produit*		
L'eau de production est maitrisée	*Nombre de barrages réalisés*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses :* *- Bonnes conditions pluviométriques* *Risques :* *- Risque de sècheresse* *- Invasion des ravageurs*
	Nombre de bassins de collecte d'eau de ruissellement (BCER) réalisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de boulis pour l'irrigation d'appoint réalisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Superficie de périmètres irrigués aménagés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Superficie de périmètres irrigués réhabilités	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Superficie de bas-fonds type PRP aménagés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Superficie de bas-fonds type PAFR aménagés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Superficie de parcelles par casiérage dans les exploitations familiales aménagées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de modèles d'exploitations agricoles innovantes, performantes et résilientes réalisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de comités de gestion mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de comités de gestion formés sur la gestion financière, la maintenance et la gestion des infrastructures hydro-agricoles	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de cahiers de charge spécifiques de gestion et maintenance des aménagements hydro-agricoles élaborés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de suivi de mise en œuvre des cahiers de charge des aménagements hydro-agricoles réalisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de lot d'équipements d'exhaure et de distribution de l'eau de production	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de services de distribution de l'eau d'appoint promus	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
La production du riz est intensifiée dans les trois modes de production du riz	*Nombre de mécanisme de distribution d'intrant de proximité mis en place*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses :* *- Bonnes conditions pluviométriques* *Risques :* *- Risque de pénurie d'eau et d'inondations* *- Invasion des ravageurs*
	Nombre de plaidoyers formulés pour faciliter l'accès au crédit auprès des Banques et SFD	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Volume de crédit intrants de campagne mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session d'appui à l'élaboration/ révision des outils de vulgarisation réalisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de séances de sensibilisation/ formation sur les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS etc.) réalisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de séance de sensibilisation/ formation sur l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) réalisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de visites d'échanges organisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de producteurs servant de relai aux activités mis en place sur les sites de production	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Montant d'appui à l'utilisation de la matière organique	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de producteurs sensibiliser sur les techniques CES/DRS	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
La mécanisation rizicole est renforcée	*Nombre de riziculteurs soutenus en équipements de production*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses :* *- Bonnes adaptabilité du matériel agricole* *Risques :* *- Défaillance des prestataires* *- Invasion des ravageurs*
	Nombre de riziculteurs soutenus en équipements de récolte et post-récolte	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de sensibilisation sur la mise en place des Coopératives des utilisateurs de matériels agricoles (CUMA) et des Unités de mécanisation agricole (UMA)	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de centres de référence décentralisés pour assurer le service après-vente en mécanisation agricole accompagnés pour leur création	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de structures techniques et promoteurs privés accompganés à la conception et la réalisation des équipements de mécanisation rizicole	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de coaching des acteurs par les professionnels, les industriels et les écoles de formation organisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de session d'accompagnement à participer aux activités promotionnelles sur la mécanisation rizicole	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de vulgarisation du matériel de mécanisation rizicole produit au Burkina soutenus	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Objectifs spécifiques	*Indicateurs d'effets*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Promouvoir l'industrialisation de la transformation, la commercialisation, la compétitivité du riz du Burkina et l'implication du secteur privé dans le développement durable de la Chaine de Valeurs Riz (CVR)	*Taux d'usinage du paddy*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	*Hypothèses :* *- Respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants* *Risques :* *- Non respect du prix plancher du riz*
Résultats attendus	*Indicateurs de produit*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Les unités de transformation existantes sont aux normes	*Nombre d'études diagnostic de la transformation du riz au Burkina Faso réalisées*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'ateliers de restitution organisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de recommandation de l'étude mis en œuvre	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'ateliers de conception des fiches techniques organisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de fiches techniques produites et diffusées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de plateforme conçu servant de répertoire des fournisseurs d'équipements de transformation	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de répertoire des fournisseurs d'équipement diffusé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'activités de mise en relation entre les fournisseurs et les transformateurs organisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'offre de crédit équipement de transformation existant répertorié	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de répertoire des crédits équipements de transformation existant diffusés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs formés sur l'entrepreneuriat agricole	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'activités de mise en relation entre acteurs de la transformation et les institutions de financement organisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de répertoire des artisans réparateurs d'équipements élaboré	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de répertoire des artisans réparateurs d'équipement diffusé auprès des transformateurs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de de réseau de maintenanciers dynamisés/accompagnés dans leur mise en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session organisée pour former les personnes membre du bureau du réseau de maintenancier	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'innovation de la recherche action avec l'IRSAT et les artisans locaux à la fabrication des pièces de rechange	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de session de réflexion pour augmenter les attributions de la CAIMA à la fourniture des unités de transformation (machines), des pièces de rechange et le service après-vente	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
De nouvelles unités de transformation sont implantées	*Nombre d'étude pour l'identification des transformateurs modèles (critère de rentabilité) réalisée*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de SPOT de diffusion	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de sensibilisation des futurs investisseurs sur la rentabilité de la transformation (rencontre B to B, forum, ...) organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session d'échange organisée pour promouvoir les financements innovants (finance islamique, fonds vert climat, etc.)	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'unité performantes mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de contrats signés avec les investisseurs privés pour la réalisation ou la gestion des unités	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de plaidoyers favorable à la création/renforcement d'un environnement favorable aux investisseurs privés organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Le rendement des unités de transformation est amélioré	*Nombre d'étude de diagnostic de l'Agriculture Contractuelle entre les transformateurs et les producteurs réalisée*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'atelier de négociation et d'arrangement contractuel entre les acteurs organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de session de formation organisée en AC	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de sessions de formation organisées sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de cadre de concertation organisé pour la mise en relation entre les transformateurs et Agence Burkinabè de Normalisation (ABNorm) en vu de la certification et le suivi	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
le circuit de distribution de proximité est renforcé	*Nombre d'étude diagnostique du circuit de distribution et de régulation du marché du riz au Burkina Faso*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de mécanisme de régulation du marché du riz du Burkina mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'ensemble des règles régissant la commercialisation mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de mécanisme fonctionnel de suivi du respect des critères d'importation et de commercialisation du riz au Burkina mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de cadres de mise en relation entre les acteurs organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de bourses des marchés agricoles organisé/mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de renforcement des capacités des acteurs (contractualisation, marketing, etc.) organisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre d'étude pour l'actualisation de la cartographie des points de vente du riz du Burkina réalisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'atelier sur la diffusion des résultats de la cartographie organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Les infrastructures de commercialisation sont aux normes	*Nombre d'étude de diagnostic et de définition de norme de réalisation des infrastructures de commercialisation réalisée*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de normes de réalisation des infrastructures de commercialisation diffusées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la commercialisation accompagnés dans le respect de la norme de conception des magasins de stockage des produits du riz	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de plaidoyer pour faciliter l'accès au financement	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session organisées pour renforcer les capacités des acteurs sur la normalisation et la gestion des équipements	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
un marché du riz du Burkina est garanti	*Nombre d'étude réalisée sur l'état des lieux du fonctionnement du SIMAgri du CIR-B*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de sessions organisées pour renforcer le fonctionnement de SIMAgri	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la commande publique sensibilisés sur la préférence du riz du Burkina dans les marchés institutionnels	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de règlementation spécifique mis en place régissant les marchés institutionnels	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
le riz du Burkina est promu	*Nombre de plan élaboré pour la communication relative à la promotion du riz du Burkina*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de plan mis en œuvre pour la communication relative à la promotion du riz du Burkina	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de Label riz du Burkina	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
les coûts de production sont réduits	*Nombre d'étude pour identifier les équipements faiblement énergétivores*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Taux relatif aux mesures d'accès aux technologies relatives aux énergies renouvelables	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de sensibilisation des acteurs à l'utilisation des équipements et différentes sources énergétiques identifiées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre des infrastructures de désenclavement des sites de production réalisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'infrastructures de désenclavement des sites de production réhabilitées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'équipements roulants adaptés promus au transport des produits du riz	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de plaidoyers pour faciliter l'accès aux pièces de rechange courante (coût, fabrication locale, crédit etc.)	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
un prix rémunérateur est assuré	*Nombre de référentiel technico-économique sur la production et transformation du riz réalisé*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de FORA organisé pour renforcer la commercialisation du riz	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de cellule de veille de suivi de la mise en œuvre des accords relatif aux prix mis en place	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de variétés des marchés niches identifiées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de production des variétés des marchés de niche augmenté	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Objectifs spécifiques	*Indicateurs d'effets*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Renforcer l'organisation et les capacités des acteurs de la CVR	*Niveau de fonctionnalité des organisations des acteurs de riz*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Résultats attendus	*Indicateurs de produit*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Le matériel végétal de qualité et performant est disponible	*Nombre de serre pour la production de la prébase construite*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de chambres froides pour la conservation des semences de pré-base et base acquises	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de sites de production sécurisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Quantité de semence pour la conduite des essais acquis	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Quantité d'intrants (engrais) pour la conduite des essais acquis	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Taux de maintient du matériel végétal créé/ amélioré	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de Fora organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de sélection variétale Participative et de vulgarisation organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de FRSIT organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de journées portes ouvertes organisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'étude organisée sur l'état des lieux et suivi des pratiques culturales	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de test d'Introduction et d'évaluation de nouvelles plantes amélioratrices en fonction des écologies réalisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de test d'évaluation des options d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols à moyen et long terme réalisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de test de rentabilité des options de fertilisation réalisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de diffusion des meilleures options de renforcement des capacités des acteurs réalisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de techniques de gestion efficientes de l'eau (smart valley, AWD) dans les écologies qui sont favorables vulgarisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de test développé de nouvelles pratiques, techniques et technologies de gestion efficiente de l'eau en fonction des conditions agro-climatiques réalisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de test de mesure de la Rentabilité et de l'efficience des technologies de gestion de l'eau réalisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Les équipements de qualité ainsi que les technologies performantes sont disponibles	*Nombre d'appui à la conception des technologies en matière de mécanisation agricole*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de voyages d'étude organisé à l'endroit des acteurs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteur appuyés à participer aux salons internationaux	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de Fora organisé	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de Journées scientifiques organisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'articles publiés dans les journaux scientifiques	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de fiches techniques élaborées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs sensibilisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
un appui à l'organisation des différents maillons est assuré	*Nombre de session de sensibilisation des acteurs sur la loi OHADA*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'étude de diagnostic organisationnelle des structures organisées des acteurs de la filière riz dans le cadre de la nouvelle vision organisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de recommandation de l'étude mise en œuvre	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre d'étude réalisée pour déterminer les différentes sources de financement en vue d'une autonomisation financière des organisations des acteurs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'atelier de partage des résultats de l'étude organisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de recommandation de l'étude mise en œuvre	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
les capacités des acteurs sont renforcées	*Nombre d'acteurs de la filière riz formés sur l'esprit et les services coopératifs*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la filière riz formé sur l'organisation, la commercialisation et la distribution des produits	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la filière riz formés sur l'entrepreneuriat	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la filière riz formés sur l'agriculture contractuel	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de lot d'équipement acquis pour le renforcement des capacités opérationnelles (mobilier de bureau et informatique) de l'inter-profession	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de lot de matériel acquis pour le renforcement des capacités matériels roulants) de l'inter-profession	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
un appui à l'autonomisation de l'interprofession et des acteurs directs des différents maillons est assuré	*Nombre de plaidoyers appuyé pour la mobilisation des ressources financières*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session organisé pour le renforcement des capacités des acteurs en gestion financière	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre de session de sensibilisation organisée au profit des acteurs sur la vie associative	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la CVR mis en réseau	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de cadres de concertations fonctionnels	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Les capacités de l'interprofession sont renforcées	*Nombre de thèmes identifiés*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de séances de formation tenues	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de personnel qualifié recruté	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de lot de matériel de logistique	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'étude pour voir les freins de la mise à disposition des ressources publiques à l'interprofession (Loi 050) réalisée	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de résultats des différentes études mis en œuvre	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de séance de Sensibilisation des acteurs sur la vie associative organisées	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de cadres de concertation de l'interprofession dynamisés	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services de vulgarisation sont renforcées	*Nombre de réseau des différents acteurs de la CVR appuyé dans leur mise en œuvre*	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la CVR formés sur l'esprit et les services coopératifs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Résumé narratif du programme	*Indicateurs de résultat (IOV)*	*Source de vérification*	*HYPOTHESES / RISQUES*
	Nombre d'acteurs de la CVR formés sur l'organisation, la commercialisation et la distribution des produits	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la CVR formés sur l'entrepreneuriat	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre d'acteurs de la CVR fromés sur l'agriculture contractuelle	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de session de renforcement de capacité en plaidoyer organisée à l'endroit de l'interprofession	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de lot d'équipement logistique pour le renforcement des acteurs	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	
	Nombre de test de recrutement pour le renforcement en quantité et en qualité du personnel de l'interprofession	*Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique*	

Annexes 11 : Cadre de mesure des rendements

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
IMPACT										
Taux de couverture des besoins en riz par la production national	Rapport entre la production disponible par rapport au besoin de consommation sur la base de 38 kg de riz par habitant et par an	Pourcentage	Enquête	Rapport EPA	Annuelle	DGESS	2018	23%	89%	122%
Niveau d'augmentation des revenus des acteurs	L'évolution du revenu des acteurs de la filière	Pourcentage	Enquête	Rapport d'évaluation	Quinquennale	DGESS	2018			
Réduction des importations du riz	Niveau de réduction des importations de riz	Pourcentage	Statistiques de source administrative	Rapport APEX, Rapport douane	Quinquennale	DGESS	2018			
EFFET										
Niveau des rendements du riz à l'hectare dans les bas-fonds		Tonne / Hectare	Enquête	Rapport d'évaluation mi-parcours	Annuelle	DGESS, DGPV	2018			
Taux d'adoption de bonnes pratiques par maillon		Pourcentage	Enquête	Rapport d'évaluation mi-parcours	Quinquennale	DGESS, DGPV	2018	ND	ND	ND
Part des productions irriguées dans la production agricole totale	Le pourcentage des productions irriguées dans la production agricole totale	Pourcentage	Enquête	Rapport d'évaluation mi-parcours	Annuelle	DGESS, DGPV	2018	20	30	35

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Taux d'usinage du paddy	Part du paddy décortiqué par les unités industrielles	Pourcentage	Enquête	Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPER	2018	55%	65%	85%
Niveau de fonctionnalité des organisations des acteurs de riz		Score	Enquête	Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGFOMR	2018			
PRODUITS										
Nombre de barrages réalisés		Nombre	Enregistrement	Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			5	5
Nombre de bassins de collecte d'eau de ruissellement (BCER) réalisés		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			2500	2500
Nombre de boulis pour l'irrigation d'appoint réalisés		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			195	5
Superficie de périmètres irrigués aménagés		Hectare		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			30785	51790

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Superficie de périmètres irrigués réhabilités		Hectare		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			4230	3384
Superficie de bas-fonds type PRP aménagés		Hectare		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			89555	74198
Superficie de bas-fonds type PAFR aménagés		Hectare		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			44775	37099
Superficie de parcelles par casiérage dans les exploitations familiales aménagées		Hectare		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			296791	8789
Nombre de modèles d'exploitations agricoles innovante, performantes et résilientes réalisées		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI				
Nombre de comités de gestion mis en place		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			2840	2485

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Nombre de comités de gestion formés sur la gestion financière, la maintenance et la gestion des infrastructures hydro-agricoles		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			285	249
Nombre de cahiers de charge spécifiques de gestion et maintenance des aménagements hydro-agricoles élaborés		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			568	0
Nombre de suivi de mise en œuvre des cahiers de charge des aménagements hydro-agricoles réalisés		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			20	20
Nombre de lot d'équipements d'exhaure et de distribution de l'eau de production		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			100	100
Nombre de services de distribution de l'eau d'appoint promus		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			134	65

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Nombre de mécanisme de mise à disposition des intrants conçu		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			1	0
Nombre de mécanisme de distribution d'intrant de proximité mis en place		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			1	0
Nombre de plaidoyers formulés pour faciliter l'accès au crédit auprès des Banques et SFD		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			8	0
Volume de crédit intrants de campagne mis en place		F CFA		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			258 012 245	920 722 951
Nombre de session d'appui à l'élaboration/ révision des outils de vulgarisation réalisées		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			14	14
Nombre de séances de sensibilisation/ formation sur les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS etc.) réalisées		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			14	14

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Nombre de séance de sensibilisation/ formation sur l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) réalisées		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			14	14
Nombre de visites d'échanges organisées		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			50	50
Nombre de producteurs servant de relai aux activités mis en place sur les sites de production		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS			5680	4969
Montant d'appui à l'utilisation de la matière organique		F CFA		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			1 297 839	543 150
Nombre de producteurs sensibiliser sur les techniques CES/ DRS		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGAHDI			2840	2485
Nombre de riziculteurs soutenus en équipements de production		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			2840	2485

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Nombre de riziculteurs soutenus en équipements de récolte et post-récolte		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			2840	2485
Nombre de session de sensibilisation sur la mise en place des Coopératives des utilisateurs de matériels agricoles (CUMA) et des Unités de mécanisation agricole (UMA)		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			15	15
Nombre de centres de référence décentralisés pour assurer le service après-vente en mécanisation agricole accompagnés pour leur création		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			4	0
Nombre de structures techniques et promoteurs privés accompagnés à la conception et la réalisation des équipements de mécanisation rizicole		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			25	25

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible	
							Année	Valeur	2025	2030
Nombre de coaching des acteurs par les professionnels, les industriels et les écoles de formation organisés		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			25	25
Nombre de session d'accompagnement à participer aux activités promotionnelles sur la mécanisation rizicole		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			15	10
Nombre de session de vulgarisation du matériel de mécanisation rizicole produit au Burkina soutenus		Nombre		Rapport d'évaluation mi-parcours, Rapport spécifique	Quinquennale	DGESS, DGPV			25	25

Annexes 12 : Plan d'action

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
accroitre la résilience des systèmes de productions et augmenter les niveaux de production																
développer des stratégies visant à produire du riz en tout temps et en tout lieu apte au Burkina Faso	Axe stratégique 1 : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique	R.1.1.1. l'eau de production est maitrisée	A.1.1.1.1 Réalisation des infrastructures de mobilisation d'eau pour l'irrigation	A.1.1.1.1.1.Réaliser/réhabiliter des barrages		PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
				A.1.1.1.1.2 réaliser des bassins de collecte d'eau de ruissellement –(BCER)		2 000 000	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
				A.1.1.1.1.3 réaliser des bouli pour l'irrigation d'appoint		6 000 000	138	23	18	9	7	4	1			
			A.1.1.1.2 Réalisation des aménagements hydro-agricoles	A.1.1.1.2.1. Réaliser des aménagements de périmètres irrigués		578 022 457	6 157	6 157	6 157	6 157	6 157	6 157	15 211	15 211	15 211	
				A.1.1.1.2.2. réhabiliter les périmètres irrigués		59 220 000	846	846	846	846	846	846	846	846	846	
				A.1.1.1.2.3. aménager des bas-fonds de type PRP		163 751 183	17 911	17 911	17 911	17 911	17 911	17 911	15 119	16 671	24 497	
				A.1.1.1.2.4. aménager des bas-fonds de type PAFR		245 626 774	8 955	8 955	8 955	8 955	8 955	8 955	7 559	8 336	12 249	
				A.1.1.1.2.5. aménager des parcelles par casièrage dans les exploitations familiales		45 837 038	210 325	35 167	26 881	13 914	10 504	6 705	2 084			
				A.1.1.1.2.6 Appuyer la production du riz dans les exploitations modèles (aménagement)		14 250 000	11 000	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500	
			A.1.1.1.3 Promotion d'une gestion efficace de la ressource eau	A.1. 1.1.3.1. Appuyer la mise en place des comités de gestion		PM	568	568	568	568	568	568	530	576	811	

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
				A.1. 1.1.3.2. Former les comités de gestion sur la gestion financière, la maintenance et la gestion des infrastructures hydro-agricoles		532 541	57	57	57	57	57	57	53	58	81	
				A.1.1.1.3.3.Appuyer l'élaboration des cahiers de charge spécifiques de gestion et maintenance des aménagements hydro-agricoles			568									
				A.1. 1.1.3. 4. Appuyer le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charge des aménagements hydro-agricoles		100 000	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
			A.1.1.1.4 Promotion d'un système de distribution de l'eau	A.1.1.1.4.1. faciliter l'accès aux équipements d'exhaure et de distribution de l'eau de production		125 000	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
				A.1.1.1.4.2 promouvoir les services distribution de l'eau d'appoint		600 000	10	20	40	32	32	13	13	13	13	13
		R.1.1.2 : la production du riz est intensifiée dans les trois modes de production du riz	A.1.1.2.1 Promotion de l'accès aux intrants de qualité	A.1.1.2.1.1 mettre en place un mécanisme de mise à disposition des intrants		PM	1									
				A.1.1.2.1.2 mettre un mécanisme de distribution des intrants de proximité		PM	1									
				A.1.1.2.1.3 Faciliter l'accès au crédit à travers des plaidoyers auprès des SFD, Banques pour les actions des différents maillons de la filière.		4 000	3	3	2							
				A.1.1.2.1.4. Mettre en place des crédits intrants de campagne		1 178 735 196	40 691 826	47 345 578	52 020 691	56 563 813	61 390 337	66 420 517	71 663 777	77 131 306	82 019 686	623 487 665

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			A.1.1.2.2 : promotion de bonnes pratiques culturales	A.11.2.2.1. appuyer l'élaboration ou la révision des outils de vulgarisation		112 000	14					14				
				A.11.2.2.2 : organiser des séances de sensibilisation/formation sur les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, etc.)		205 520 283	443 862	443 862	443 862	443 862	443 862	443 862	394 967	432 220	620 045	
				A.1.1.2.2.3 : sensibiliser/former sur l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR)		205 520 283	443 862	443 862	443 862	443 862	443 862	443 862	394 967	432 220	620 045	
				A.1.1.2.2.3 organiser des visites d'échanges		1 000 000	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
				A.1.1.2.2.4. appuyer la mise en place de dispositif de producteurs relais au niveau des sites de production		1 065 082	1 136	1 136	1 136	1 136	1 136	1 136	1 059	1 152	1 622	
			A.1.1.2.3: promotion de la Gestion Durable des Terres	A.1.2.2.3.1 : appuyer l'utilisation de la matière organique		PM	637 985	198 839	178 125	145 708	137 182	127 684	128 299	128 910	158 257	
				A..1.2.2.3.2 : sensibiliser sur les techniques CES/DRS		532 541	568	568	568	568	568	568	530	576	811	
		R.1.2.1: la mécanisation est renforcée	A.1.2.1.1. Renforcement du niveau de mécanisation des acteurs et amélioration de l'accès aux services mécanisés	A.1.2.1.1.Appuyer les riziculteurs en équipements de production		42 603 269	568	568	568	568	568	568	530	576	811	
				A.1.2.1.2.Appuyer les riziculteurs en équipements de récolte et post-récolte		42 603 269	568	568	568	568	568	568	530	576	811	
				A.1.2.1.3. sensibiliser les acteurs à la mise en place des Coopératives des utilisateurs de matériels agricoles (CUMA) et des Unités de mécanisation agricole (UMA)		150 000	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
				A.1.2.1.4. Accompagner à la création des centres de référence décentralisés pour assurer le service après-vente en mécanisation agricole		PM		2	2							
			A.1.2.1.2. Promotion de l'innovation et la production locale d'équipements mécanisés pour la riziculture	A.1.2.2.1.1 Appuyer les structures techniques et les promoteurs privés à la conception et la réalisation des équipements de mécanisation rizicole		250 000	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
				A.1.2.2.2.2 Organiser le coaching des acteurs par les professionnels, les industriels et les écoles de formation		20 000	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
				A.1.2.2.2.3 Appuyer les acteurs à participer aux activités promotionnelles sur la mécanisation rizicole		50 000	5		5		5		5		5	
				A.1.2.2.4.Appuyer la vulgarisation du matériel de mécanisation rizicole produit au Burkina		50 000	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
						2 794 280 915										
transformer le paddy en produits finis de qualité et compétitifs afin de satisfaire les besoins du marché																
transformer le paddy en produits finis de qualité et compétitifs afin de satisfaire les besoins du	Promotion de l'industrialisation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication	R.2.1.1 Les unités de transformations existantes sont aux normes	A.2.1.1.1. faire l'état des lieux de la transformation du riz du Burkina (répertoire des acteurs, diagnostic sur les technologies et pratiques de transformation etc.)	Réaliser une étude diagnostic de la transformation du riz au Burkina Faso		60 000	1					1				
				Organiser des ateliers de restitution		30 000		3					3			

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
marché	du secteur privé dans la chaine de valeur Riz CVR			Appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'étude		200 000		1	1	1	1		1	1	1	1
			A.2.1.1.2. élaborer des fiches techniques, faciliter l'accès aux équipements de normalisation, etc.	organiser un atelier de conception des fiches techniques		24 000	2					2				
						-										
				Produire et diffuser les fiches techniques		40 000		5 000					5 000			
						-										
				répertorier les fournisseurs d'équipements de transformation		75 000	1		1		1		1		1	
				Diffuser le répertoire des fournisseurs d'équipement		20 000	1		1		1		1		1	
				organiser des activités de mise en relation entre les fournisseurs et les transformateurs		130 000	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2
				répertorier l'offre de crédit équipement de transformation existant		17 000	1					1				
				Diffuser le répertoire des crédits équipements de transformation existant		8 000		1 000				1 000				
				Former les acteurs sur l'entrepreneuriat agricole		50 000	500		750		1 000		1 250		1 500	

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
				organiser des activités de mise en relation entre acteurs de la transformation et les institutions de financement		130 000	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2
			A.2.1.1.3. créer un réseau d'artisans et de maintenanciers des équipements	Elaborer le répertoire des artisans réparateurs d'équipements		17 000	1					1				
				diffuser le répertoire auprès des transformateurs		8 000		1 000				1 000				
				faciliter la mise en place ou renforcer le fonctionnement d'un réseau de maintenanciers		30 000	2	2	2							
				Former les membres du réseau		100 000	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
				faciliter la recherche action avec l'IRSAT et les artisans locaux à la fabrication des pièces de rechange		150 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
				Elargir les missions de la CAIMA à la fourniture des unités de transformation (machines), des pièces de rechange et le service après-vente		PM	1									
		R.2.1.2De nouvelles unités de transformation sont implantées	A.2.1.2.1. Promouvoir les opportunités liées à la transformation auprès des investisseurs	commanditer une étude pour identifier les transformateurs modèles (critère de rentabilité)		8 500	1									
				diffuser l'information		40 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
				sensibiliser les futurs investisseurs sur la rentabilité de la transformation (rencontre B to B, forum, ...)		20 000	1			1			1			1

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			A.2.1.2.2.Promouvoir le partenariat public privé dans l'acquisition et la gestion des unités de transformation.	Promouvoir les financements innovants (finance islamique, fonds vert climat, etc.)		12 000	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
				Mobiliser les ressources auprès des systèmes de financement pour la mise en place des unités performantes		6 000 000	3	3	3	3	3					
				contractualiser avec les investisseurs privés pour la réalisation ou la gestion des unités			PM									
				Créer/renforcer l'environnement favorable aux investisseurs privés		PM					50 %					100 %
		R.2.1.3. Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.2.1.3.1. Améliorer la disponibilité du paddy de qualité à travers la promotion de l'agriculture contractuelle	Conduire une étude diagnostic Agriculture Contractuelle entre les transformateurs et les producteurs		8 500	1									
				organiser des ateliers de négociation et d'arrangement contractuel entre les acteurs		360 000	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
				organiser des sessions de formation en AC		80 000	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
			A.2.1.3.2. Suivre le respect des normes de transformation de paddy (process technique, hygiène, conditionnement, etc.)	organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation		1 800 000		50	50	50	50	50	50	50	50	
				Faciliter la mise en relation entre les transformateurs et Agence Burkinabè de Normalisation (ABNorm) pour la certification et le suivi		250 000	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
		R2.2.1 le circuit de distribution de proximité est renforcé	A.2.2.1.2. Appuyer la mise en place d'un mécanisme de régulation du marché	mener l'étude diagnostique du circuit de distribution et de régulation du marché du riz au Burkina Faso		60 000		1						1		
				Mettre en place un mécanisme de régulation du marché du riz du Burkina		10 000	1					1				
				Mener des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'ensemble des règles régissant la commercialisation		15 000	1	1	1							
				Mettre en place/renforcer et rendre fonctionnel un mécanisme de suivi du respect des critères d'importation et de commercialisation du riz au Burkina		10 000		1						1		
			A.2.2.1.2. promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière	organiser des cadres de mise en relation entre les acteurs		50 000	2		2		2		2		2	
				Mettre en place/organiser des bourses des marchés agricoles		50 000			1							
				renforcer les capacités des acteurs (contractualisation, marketing, etc.)		80 000	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
				actualiser la cartographie des points de vente du riz du Burkina		17 000			1					1		
				Diffuser les résultats de la cartographie		28 000	1		1			1		1		
						PM	52	52	52	52	52	52	52	52	52	52
						240 000				30 000					30 000	

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
		R2.2.2 Les infrastructures de commercialisation sont aux normes	A.2.2.2.1.Efaire le diagnostic des infrastructures de commercialisation	commanditer une étude diagnostique et de définition de norme de réalisation des infrastructures de commercialisation		20 000	1									
				Diffuser les normes de réalisation des infrastructures de commercialisation		25 000		1		1		1		1		1
				accompagner les acteurs de la commercialisation dans le respect de la norme de conception des magasins de stockage des produits du riz		40 000		2		2		2		2		2
			A.2.2.2.4. faciliter l'accès aux équipements et matériels de normalisation	Faciliter l'accès au financement												
				Renforcer les capacités des acteurs sur la normalisation et la gestion des équipements		54 000		3		3		3		3		
		R2.2.3. un marché du riz du Burkina est garanti	A.2.2.3.1.renforcer les SIM du riz	Faire l'état des lieux du fonctionnement du SIMAgri du CIR-B		15 000	1									
				Renforcer le fonctionnement de SIMAgri		20 000		1		1		1		1		1
			A.2.2.3.2. Renforcer les marchés institutionnels	sensibiliser les acteurs de la commande publique sur la préférence du riz du Burkina dans les marchés institutionnels		180 000	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
				Mettre en place une réglementation spécifique régissant les marchés institutionnels		10 000		1				1				
		R2.2.4. le riz du Burkina est promu	A.2.2.4.1 : Renforcement de la communication pour la promotion du riz du	élaborer un plan de communication pour la promotion du riz du Burkina		15 000	1									

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			Burkina	mettre en œuvre le plan de communication pour la promotion du riz du Burkina		300 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			A.2.2.4.2 : Créer et promouvoir un label « riz du Burkina »													
		R2. 3.1 les coûts de production sont réduits	A.2. 3.1.1. réduction de la facture énergétique	identifier les équipements faiblement énergétivores		15 000	1									
				Faciliter l'accès aux technologies relatives aux énergies renouvelables		PM	10%	20%	30 %	40 %	50 %	60%	70 %	80 %	90 %	100 %
				sensibiliser les acteurs à l'utilisation des équipements et différentes sources énergétiques identifiées		48 000		3	3	3	1	1	1	1	1	1
			A.2. 3.1.2 Amélioration de la connectivité entre les zones de production et de commercialisation	réaliser des infrastructures de désenclavement des sites de production		7 000 000		40	40	40	40	40				
				réhabiliter les infrastructures de désenclavement des sites de production		3 000 000		20	20	20	20	20				
				promouvoir l'accès des équipements roulants adaptés au transport des produits du riz		70 000	5	5	5	5						
			A.2.3.1.3. faciliter l'accès aux pièces de rechange courante (coût, fabrication locale, crédit, etc.)													

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
		R2. 3.2 un prix rémunérateur est assuré	A2. 3.1. renforcer le cadre de concertation des acteurs pour la fixation des prix du paddy et du riz transformé	Elaborer un référentiel technico-économique sur la production et transformation		40 000	1					1				
				Renforcer les fora sur la commercialisation du riz		150 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
				mettre en place une cellule de veille de suivi de la mise en œuvre des accords relatif aux prix		100 000	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
			A2.3.2.2. promouvoir des variétés destinées au marché de niche	identifier les variétés des marchés niches		10 000	1					1				
				augmenter la production des variétés des marchés de niche		PM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous total 2						21 340 000										
renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs																
	Axe 3 : renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs	R.3.1.1 Le matériel végétal de qualité et performant est disponible	A.3.1.1.1 : amélioration et création de variétés performantes de riz adaptées aux besoins du marché	A.1.3.1.1.1. Appuyer les structures de recherche à l'acquisition de matériels et intrants de sélection variétale.	• Construction de serre pour la production de la prébase; • Acquisition de chambres froides pour la conservation des semences de pré-base et base • Sécurisation des sites de production, • Acquisition d'intrants pour la conduite des essais	235 000	35%		30 %			25%			10 %	

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
				A.1.3.1.1.2. Appuyer le maintien du matériel végétal créé/amélioré.	• Choix des lignées parentales répondant aux objectifs de sélection • Croisement des lignées parentales • Développement des populations • homologation des variétés • Reconstituer les variétés créées • Collecter les écotypes locaux de riz • Introduction nouveaux matériels • Caractérisation agro-morphologique • Caractérisation moléculaire • Caractérisation physico-chimique • Caractérisation vis à vis des bio-agresseurs • Caractérisation à l'adaptabilité au stress hydrique • Caractérisation	374 500		60%		20 %	20 %	40%	20 %	20 %	20 %	

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
					organoleptique • Conserver la semence souches • Fournir la prébase • Production en serre et au champ des variétés demandées • Contractualiser avec les partenaires pour la production de la base • Assurer la traçabilité des semences											
				A.1.3.1.1.3. Appuyer la vulgarisation des variétés de riz.	•Organisation/Participation aux Fora • Sélection variétale Participative et de vulgarisation	40 000	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
				A.1.3.1.1.4. Accompagner l'organisation des actions de promotion des variétés de riz	• Soutenir l'organisation du FRSIT • Soutenir l'organisation des journées portes ouvertes	10 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			A.3.1.1.2 : promotion de variétés performantes de riz adaptées aux besoins du marché	A.1.3.1.2.1.Développer et mettre à échelle des approches de gestion intégrée de la fertilité des sols dans la riziculture	• État des lieux et suivi des pratiques culturales • Introduction et évaluation de nouvelles plantes amélioratrices en fonction des écologies • Évaluation des options d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols à moyen et long terme • Mesure de la rentabilité des options de fertilisation • Diffusion des meilleures options Renforcement des capacités des acteurs	90 000	2					2				

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
				A.1.3.1.2.2. Développer et mettre à échelle des approches de renforcement de la résilience des systèmes de riziculture	• Vulgariser les techniques de gestion efficientes de l'eau (smart valley, AWD dans les écologies qui sont favorables. • Développer de nouvelles pratiques, techniques et technologies de gestion efficiente de l'eau en fonction des conditions agro-climatiques, • Mesure de la Rentabilité et de l'efficience des technologies de gestion de l'eau	100 000	2					2				
			A.1.3.1.3 : Conception/adaptation des équipements de mécanisation rizicoles	A.1.3.1.3.1. Appuyer la conception des technologies en matière de mécanisation agricole		8 500	1									
			A.3.1.2.2 : Amélioration/adaptation des pratiques culturales	**A 2.5.1 :** organiser des voyages d'étude pour les acteurs		50000		1				1				
				A 2.5.2 : appuyer les acteurs à participer aux salons internationaux												

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			A.3.1.1.3 : promotion et transfert des technologies	Renforcer la liaison Recherche / Vulgarisation/Profession Agricole	Organisation des Fora organisation Journées scientifiques Articles dans TV, journaux, plateforme en ligne Publication dans les journaux scientifiques Elaboration de fiches techniques Sensibilisation des acteurs Vitrines	175 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		R3.2.1. un appui à l'organisation des différents maillons est assuré	A3.2.1.1. appui à l'organisation des acteurs de la filière riz	sensibiliser les acteurs sur la loi OHADA		150 000	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
				Réaliser une étude diagnostic organisationnelle des structures organisées des acteurs de la filière riz dans le cadre de la nouvelle vision		15 000		1								
				appuyer la mise en œuvre les recommandations de l'étude		20 000	1	1	1	1	1					
			A3.2.1.2. appui à la fonctionnalité/autonomisation des organisations des acteurs de la filière riz	A.1.4.1.1.1. Réaliser une étude pour déterminer les différentes sources de financement pour une autonomisation financière des organisations des acteurs		15 000	1									
				Organiser des ateliers de partage des résultats de l'étude		15 000	3									
				Appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'étude		20 000	1	1	1	1	1					

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
		R3.2.2. les capacités des acteurs sont renforcées	A3.2.2.1 appui la formation des acteurs	Former les acteurs de la filière riz sur l'esprit et les services coopératifs		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
				Former les acteurs de la filière riz sur l'organisation, la commercialisation et la distribution des produits		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
				Former les acteurs de la filière riz sur l'entrepreneuriat		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
				Former les acteurs de la filière riz sur l'agriculture contractuel		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
			A3.2.2.2 appui au renforcement des capacités opérationnelles de l'inter-profession	Renforcer les capacités opérationnelles en mobilier de bureau et informatique de l'inter-profession		20 000	1									
				Renforcer les capacités opérationnelles en matériels roulants de l'inter-profession		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
		R.3.3.1. un appui à l'autonomisation de l'interprofession et des acteurs directs des différents maillons est assuré	A.3.3.1.1. amélioration de la mobilisation et la gestion des ressources	Appuyer les plaidoyers pour la mobilisation des ressources financières		4 000	3	3	2							
				renforcer les capacités des acteurs en gestion financière		20 000		1								
			A.1.3.2.Amélioration de la communication interne et externe	sensibiliser les acteurs sur la vie associative				1					1			
				appuyer la mise en réseau des acteurs de la CVR												
				Appuyer le fonctionnement des cadres de concertations		50 000	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		R.1.3.2.Les capacités de l'interprofession sont renforcés	A.1.3.2.Appui à la formation technique des acteurs	identifier les thèmes		15 000	1									
				tenir des séances de formation		20 000	1									
			A.3.2.4. Appui au renforcement des	Recruter du personnel qualifié		20 000	1									

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			capacités opérationnelles des différents acteurs de l'interprofession	Acquérir de la logistique		500 000	1					1				
			A3.3.1.1 : appuyer les renforcements des capacités opérationnelles des services de vulgarisation	A.1.4.1.1.2. Réaliser une étude pour voir les freins de la mise à disposition des ressources publiques à l'interprofession (Loi 050)			PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
				A.1.4.1.1.3. Mettre en œuvre les résultats des différentes études		1 600 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
			A.1.4.1.2. Amélioration de la communication interne et externe													
				A.1.4.1.2.1. Sensibiliser les acteurs sur la vie associative			PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
				A.1.4.1.2.2. Dynamiser les cadres de concertation de l'interprofession		40 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		R.1.4.2.Les capacités de l'interprofession sont renforcés	A.1.4.2.1. Appui à la formation technique des acteurs	A.1.4.2.1.3. Appuyer la mise en réseau des différents acteurs de la CVR		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
				A.1.4.2.1.1. Former les acteurs de la CVR sur l'esprit et les services coopératifs		20 000	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
				A.1.4.2.1.2. Former les acteurs de la CVR sur l'organisation, la commercialisation et la distribution des produits		50 000	1		1		1		1		1	
				A.1.4.2.1.3. Former les acteurs de la CVR sur l'entrepreneuriat		50 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
				A.1.4.2.1.4. Former les acteurs de la CVR sur l'agriculture contractuelle		50 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
			A.1.4.2.2. Appui au renforcement des capacités	A.1.4.2.1.5. Renforcer les capacités de plaidoyer de l'interprofession		50 000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Effets recherchés	Axes stratégiques	Résultats attendus	Action	Activités par résultat	Description des activités	Budget indicatif (millier de FCFA)	Chronogramme									
							A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10
			opérationnelles des différents acteurs	A.1.4.2.2.1. Renforcer des capacités opérationnelles et logistiques de l'ensemble des acteurs		500 000	1					1				
				A.1.4.2.2.2. Appuyer le renforcement en quantité et en qualité du personnel de l'interprofession		20 000	1									
Sous total 3						4 447 000										
Total						2 820 067 915										

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS iii

AVANT PROPOS v

RESUME vii

INTRODUCTION 1

PARTIE I : Démarche méthodologique 3

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FILIERE RIZ 5

1.1. La place du riz dans le monde et dans la sous-région ouest africaine 6
1.2. La place du riz dans les politiques et stratégies nationales 6
1.3. Etat des lieux des maillons 7
1.3.1 Au niveau de la production 7
1.3.2 Au niveau de la transformation 8
1.3.3 Au niveau de la commercialisation 9
1.4. Au niveau de l'organisation des acteurs 10
1.5. Les acteurs et leurs rôles 10
1.5.1. Les acteurs directs 10
1.5.2. Les acteurs indirects 12
1.6. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière riz au Burkina Faso 12
1.7. Les leçons tirées de la SNDR I 14
1.7.1. Leçons relatives à la planification, au suivi et au cadre institutionnel de mise en œuvre 14
1.7.2. Leçons relatives à la maitrise de l'eau pour la production 14
1.7.3. Leçons relatives à l'accès aux intrants pour la production 15
1.7.4. Leçons relatives à la mécanisation des opérations culturales 15
1.7.5. Leçons en lien avec l'organisation de la filière 15
1.7.6. Leçons en lien avec la récolte et le post récolte 15
1.7.7. Leçons en lien avec la transformation 16
1.7.8. Leçons en lien avec la commercialisation et la compétitivité 16
1.8. Les grands défis 16
1.8.1. Défis liés au faible accès aux facteurs de production 16
1.8.2. Défis liés à la faible adoption des paquets technologiques 16
1.8.3. Défis liés aux faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs 17
1.8.4. Défis lié à la faible liaison entre la production et le marché 17
1.8.5. Défis liés à la faible gouvernance de la filière riz 17

PARTIE III : ELEMENTS DE LA STRATEGIE 19

2.1. Les fondements de la SNDR II 20
2.2. La vision et les objectifs 21
2.2.1. La Vision 21
2.2.2. Les objectifs 21
2.2.2.1. Objectif global 21
2.2.2.2. Objectifs spécifiques 22
2.2.2.3. Objectifs quantifiés 22
2.3. Les principes directeurs 23
2.4. Phases de développement de la stratégie 24
2.5. Les axes de la SNDR II 26

2.5.1. Axe stratégique 1 : augmenter durablement la productivité et la production du riz dans un contexte de Changement Climatique (CC) et de croissance démographique 27
2.5.2. Axe stratégique 2 : Promotion de l'industrialisation de la transformation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la CVR 32
2.5.3. Axe 3 : renforcer la recherche-action et les capacités des acteurs 37
2.5.3.1. Sélection et amélioration variétale 37
2.5.3.2. Amélioration du Système de production du riz 37
2.5.3.3. La gestion des nuisibles et des ravageurs 38
2.5.3.4. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la recherche, des services de vulgarisation et du conseil agricole 38
2.5.3.5. Diffusion de techniques et technologies 38
2.5.3.6. Genre et équité 40

PARTIE IV : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION 41
3.1. Le dispositif de mise en œuvre 42
3.1.1. Gouvernance de la deuxième génération de la SNDR 42
3.1.2. L'organe de pilotage 42
3.1.3. L'organe d'appui-conseil technique 42
3.1.4. L'organe de coordination 43
3.1.5. Instruments de mise en œuvre 44
3.1.6. Les acteurs de mise en œuvre 44
3.2. Le mécanisme de suivi et d'évaluation et gestion des savoirs 45
3.3. Outils de suivi et d'évaluation 46
3.4. Le cadre organisationnel 46
3.5. Le mécanisme de financement 46

PARTIE IV : L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES 49
4.1. L'instabilité sociopolitique et la mauvaise gouvernance 50
4.2. L'insécurité civile 50
4.3. Les aléas climatiques et risques environnementaux 50
4.4. La faible mobilisation des ressources financières. 51
4.5. L'insécurité foncière 51
4.6. La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes : 51
4.7. Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants : 51
4.8. La non-prise en compte de l'aspect genre 52
4.9. L'enclavement des sites de production 52
4.10. Impact et durabilité 53
4.10.1. Impact 53
4.10.2. Durabilité 54

CONCLUSION 59

ANNEXES : 61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Tableau FFOM de la filière riz 13
Tableau II: projection des chercheurs et agents d'appui conseil 23
Tableau III: Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2021 25
Tableau IV : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025 25
Tableau V: Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2030 26
Tableau VI: les types d'aménagement à réaliser par écologie 28
Tableau VII: Projection des quantités de NPK (tonne) par système de production 29
Tableau VIII: Projection des quantités d'Urée (tonne) par système de production 29
Tableau IX: Projection des quantités de semence (tonne) par système de production 30
Tableau X: Projection des quantités de Fumure organique (tonne) 30
Tableau XI : Ligne directrice 1.1. : " Maitriser l'eau et accroitre le potentiel de production" 31
Tableau XII: Ligne directrices 1.2. : "Appuyer la mécanisation de la riziculture" 32
Tableau XIII: Projection du nombre d'unité à mettre à norme et installées nouvellement 34
Tableau XIV: Ligne directrice 2.1. : " Promouvoir un système performant de transformation de paddy " 35
Tableau XV: Ligne directrice 2.2. : « Appuyer la commercialisation du paddy » 36
Tableau XVI: Ligne directrice 2.3. : « Appuyer la compétitivité du riz du Burkina » 37
Tableau XVII: Ligne directrice 3.1. : « Développer et diffuser des technologies sur la riziculture » 39
Tableau XVIII: Ligne directrice 3.2. : « Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR » 39
Tableau XIX: Ligne directrice 3.3. : « Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs » 40
Tableau XX: Tableau des risques 52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des superficies et de la production du riz : campagnes 2013/14 à 2018/19 8
Figure 2: Mécanisme de gestion durable et participative des infrastructures hydro-agricoles 54
Figure 3: Mécanisme de financement durable des intrants 55
Figure 4: Mécanisme de promotion de la mécanisation rizicole 56
Figure 5: Mécanisme de facilitation de l'accès aux équipements et aux prestations 57
Figure 6: Mécanisme de gestion durable des semences 58

Achevé d'imprimer par
BONK SERVICES SARL
Téléphone (00226) 71 02 26 54
BURKINA FASO

Novembre 2020

DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE

SNDR 2021 - 2030

BURKINA FASO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES